

Date de dépôt : 6 novembre 2018

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier le projet de loi de M^{mes} et MM. Nathalie Fontanet, Jean Romain, Patrick Saudan, Alexandre de Senarclens, Jacques Béné, Murat Julian Alder, Christophe Aumeunier, Beatriz de Candolle, Simone de Montmollin, Pierre Conne, Nathalie Hardyn, Charles Selleger, Bénédicte Montant, Antoine Barde, Raymond Wicky modifiant la loi sur l'instruction publique (LIP) (C 1 10) (Pour une valorisation du comportement des élèves à l'école publique)

Rapport de majorité de M^{me} Marjorie de Chastonay (page 1)

Rapport de minorité de M. Charles Selleger (page 169)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M^{me} Marjorie de Chastonay

Mesdames et

Messieurs les députés,

La commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport a examiné le PL 12141 lors de 5 séances qui ont eu lieu entre le 6 juin et le 3 octobre 2018 sous la présidence de M. Murat Julian Alder.

Ont également assisté aux séances et prêté leur concours aux débats :

- M^{me} Anne Emery-Torracinta, Conseillère d'Etat ;
- M^{me} Isabelle Vuillemin, Directrice du Service de l'Enseignement et de l'Evaluation ;
- M. Eric Tamone, Directeur à l'Enseignement Obligatoire ;

– M^{me} Eléonore Zottos, Secrétaire générale ad intérim ;

Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude par M^{me} Mathilde Schnegg et M. Sylvain Maechler que nous remercions de leur précision.

1. Présentation du projet de loi par M. Jean Romain, signataire

M. Romain indique qu'il était initialement prévu que M^{me} Fontanet présente le PL, mais que celle-ci lui a demandé de la remplacer, en tant que deuxième signataire, en raison de son mandat au Conseil d'Etat. Il indique se référer lors de sa présentation à deux documents, le rapport du Syndicat des Enseignants Romands d'août 2017 et un article du journal Le Temps du 7 avril 2018 (voir en annexe).

Il déclare que le chapitre sur la santé du rapport du SER indique une augmentation du taux d'absentéisme dans les cantons, pour plusieurs raisons, non seulement disciplinaires. Il explique que le métier de professeur est un métier de contact avec les gens, source de tensions. Il explique que celles-ci ne viennent pas seulement des relations des professeurs avec les élèves, mais également de celles avec les parents, et la direction. Il déclare qu'il est de plus en plus difficile de tenir les classes, à tel point que le rapport dit qu'un tiers des enseignants affirment vouloir quitter la profession dès que l'occasion se présentera. Il déclare que l'objectif des profs est devenu le fait de tenir le coup jusqu'au bout de l'année en cours, ce qui démontre l'augmentation de la difficulté de ce métier.

Il cite l'article du Temps intitulé « Face aux classes infernales, les profs romands vivent un cauchemar ». Il ajoute que le texte est explicite et décrit beaucoup de difficultés, dues notamment aux comportements des élèves. Il précise que l'article porte sur une classe de Pinchat. Il déclare que ces deux documents indiquent un haut niveau de difficultés. Face à celui-ci, il déclare que la note de comportement n'est pas une panacée, mais peut donner une aide supplémentaire pour l'attitude des élèves. Il ajoute qu'elle existe déjà chez les apprentis. Il indique que cette note ne remplacera pas les commentaires, mais qu'elle fournira une synthèse, comme toutes les notes. Il déclare qu'elle sera plus lisible par tous ; parents, élèves et professeurs. Il précise qu'elle n'entrera pas dans le calcul de la note moyenne.

Il ajoute qu'elle sera une aide pour améliorer le climat scolaire, ce qui permettrait d'augmenter les chances de tous. Il cite que la synthèse du rapport PISA 2010, qui affirme que dans les classes avec un climat satisfaisant, où les relations entre les profs et les élèves, ainsi qu'entre les élèves, sont meilleures, les notes de français écrit sont également meilleures. Il déclare que, même si

cette note ne permettra pas de résoudre tous les problèmes comportementaux, elle apportera un repère là où tout le monde en demande.

Il ajoute qu'il s'agit d'une mesure simple, qui ne coûtera rien au contribuable. Il précise qu'il s'agit d'un outil clair et compréhensible, uniformisé, qui apportera une vision globale de l'élève ou de la classe. Il ajoute que cette note sera aussi compréhensible par le monde professionnel, ce qu'il estime être non négligeable. Il précise que cette note sera en vigueur de la cinquième primaire jusqu'à la fin du secondaire I. Il rappelle qu'elle ne remplacera pas les commentaires et n'influera pas sur les notes des disciplines scolaires. Il précise qu'elle visera à évaluer l'attitude adéquate vis-à-vis des maîtres, des élèves, du personnel de l'école ainsi que du matériel scolaire.

2. Questions des membres de la commission

Une députée socialiste demande à qui cette note sera utile, si elle ne remplace pas les commentaires. Elle remarque que ceux qui la verront seront le maître, l'élève et les parents ; elle demande ce qu'apportera cette note au prof, par rapport à son propre commentaire sur la situation comportementale et disciplinaire de l'élève. Elle demande en quoi cet outil sera plus clair pour l'élève et les parents que le commentaire écrit. Elle affirme avoir l'impression que cette note ne servira pas à grand-chose.

Elle demande à M. Romain quels autres éléments vont permettre de résoudre les comportements décrits dans l'article du Temps. Elle ajoute qu'une note est supposée refléter une certaine objectivité, mais que les corrections d'une dissertation de philosophie ne seront pas identiques selon le correcteur. Elle demande donc si M. Romain estime qu'une note soit le meilleur outil pour l'évaluation.

M. Romain répond qu'il est vrai qu'un professeur connaît le comportement de son élève et son propre commentaire à ce propos. Il explique que la note est cependant intéressante pour établir un suivi d'une année à l'autre. Il explique qu'on pourra facilement discerner l'évolution d'un comportement, en positif ou négatif entre la fin du primaire et la fin du cycle. Il précise que cela donnera une bonne indication et que l'élève peut être encouragé par le fait d'obtenir une note qui peut être valorisée. Il explique que lorsqu'il enseignait au cycle, la méthode en vigueur pour noter était d'enlever des demi-bonnes pour de mauvais comportements sur les notes scolaires. Il déclare qu'on peut imaginer un système dans lequel, plutôt que d'enlever, on ajoute quelque chose à celui qui fait un effort. Il ajoute qu'un tel suivi est fondamental pour tout le monde.

A propos des autres éléments pour résoudre les problèmes de comportement, il explique qu'il s'agit d'une discussion à part entière. Il déclare

que la note n'amènera pas l'élève à travailler. Il explique que seule une revalorisation de l'élève de sa perception de lui-même, ainsi que de sa conception de ce que l'école peut lui apporter, le permettra. Il explique que le mépris de l'autorité de l'école s'est transformé en mépris de l'autorité de l'élève. Il ajoute qu'il faut donner à chaque élève le sentiment d'être important, d'être dans un environnement qui lui apporte quelque chose, et où il peut progresser. Il précise qu'il ne faut pas que celui-ci soit dans un environnement où il est constamment en tort ou en conflit. Il déclare qu'il faut également que l'élève entende que les professeurs sont d'accord avec lui et que ses progrès soient reconnus.

Il confirme qu'une note n'est jamais objective. Il déclare que ce n'est pas parce qu'une note est subjective qu'elle doit pour autant être arbitraire. Il explique que, dès lors que certaines attentes sont explicitées, une dissertation peut être évaluée différemment en fonction de celles-ci. Il précise que la note indique une relation entre les attentes du maître et de l'institution et les connaissances de l'élève, mais qu'elle n'est pas arbitraire, c'est-à-dire qu'elle ne se donne pas à la tête du client. Il déclare qu'on ne peut pas considérer la note de comportement comme moins indicative qu'une autre.

Un député EAG déclare être frappé du fait que l'exposé des motifs soit semblable à l'argumentaire en faveur des notes pour évaluer les disciplines scolaires. Il demande pourquoi ces notes devraient être trimestrielles et si cela a de l'importance. Il précise qu'auparavant, les notes étaient attribuées tous les 15 jours, puis tous les mois, et que toutes les options sont imaginables.

Il demande des précisions concernant les articles 65 et 74 de la loi, qui stipule que cette note n'entrera pas dans le calcul de la moyenne scolaire, tout en affirmant qu'elle peut être déterminante dans le passage du primaire au secondaire, lorsque les conditions de passage sont limitées. Il demande pourquoi cette note permettrait de faire doubler au primaire mais pas au cycle. Il demande également comment celle-ci pourrait être déterminante pour le doublage. Il demande finalement comment est fixée la note déterminante pour le doublage si cette note de comportement est trimestrielle et qu'elle ne fait pas l'objet d'une moyenne. Il demande s'il faut alors seulement considérer la dernière note, ou produire une moyenne fictive. Il demande également pourquoi ne pas noter les enfants dès 4 ans, dès leur entrée à l'école. Il demande la raison pour laquelle cette note a été proposée sur cette période précise.

M. Romain répond que le PL fut construit de cette manière car le comportement est généralement plus facile de 4 à 8 ans, lors de la première partie de l'école. Il explique qu'il y a généralement moins de problèmes de discipline à cet âge-là, alors qu'à partir de 8 ans jusqu'à la fin du cycle

d'orientation, l'affirmation de l'indépendance, de soi et de sa subjectivité est plus forte, ce qui génère plus de comportements problématiques qu'avant, ou après, au collège. Il ajoute qu'un certain nombre de sauts se jouent au primaire, notamment dans les savoirs de base. Il ajoute qu'il est d'autant plus important de cadrer les élèves à cette période, durant laquelle les faits et savoirs seront primordiaux pour la construction future. Il explique que c'est donc à ce moment qu'il faut assurer les bases si celles-ci sont insuffisantes et indique qu'il en va de même pour le comportement, car cette période met en place les rudiments.

Il ajoute que la note trimestrielle ferait l'objet d'une moyenne des trois notes de tout ce qui se serait passé. Il précise que celle-ci ne figurerait pas dans la moyenne scolaire, mais qu'elle peut figurer parallèlement. Il déclare que cette note pourrait être utilisée comme coup de pouce pour le passage. Il déclare que l'idée du PL était de donner un outil disciplinaire au moment du primaire, qui est primordial pour l'acquisition du savoir. Il précise que ça pourrait également être un moyen pour les élèves qui sont en échec ou admis par tolérance d'avoir une analyse plus fine de l'évolution de leur comportement.

Le même député EAG demande quelle est la différence entre les termes « déterminants » et « prise en considération » dans le PL.

M. Romain répond que le terme de « déterminant » veut dire que la note détermine quelque chose et donne donc une orientation. Il ajoute que c'est important au primaire de ne pas être promu sans avoir acquis certaines connaissances fondamentales. Il explique que « prise en considération » serait pour par exemple accorder un passage.

Le même député EAG explique qu'un élève qui ne dérange pas, mais sans savoirs de base, pourrait donc continuer son parcours grâce à cette note. Il demande pourquoi une différence est faite entre le cycle et le primaire lorsqu'on parle de condition de promotion. Il demande si, lorsqu'un passage par dérogation est possible, comme dans le cas d'une promotion par tolérance, ceux-ci pourraient être supprimés par cette note de comportement.

M. Romain répond qu'elle ne pourrait pas avoir autant d'impact, mais qu'elle serait mise en place uniquement pour être un indicateur du comportement.

Un député PLR demande des précisions à propos de l'étude citée par le rapport PISA qui dit que meilleur est le comportement, meilleur est le français.

M. Romain corrige qu'il s'agit du climat relationnel et non pas du comportement.

Le même député PLR demande s'il n'y a pas ici des facteurs individuels qui vont de concert. Il précise que les élèves plus prompts à l'apprentissage seront là où le comportement est le meilleur, et donc là où est le meilleur climat. Il indique qu'on peut interpréter l'étude dans les deux sens. Il demande si les variables sont liées ou non et comment elles furent interprétées dans l'étude.

M. Romain explique qu'une grande partie des règles du français ne sont pas appliquées en raison du manque de concentration des élèves, non pas de leur méconnaissance de celles-ci. Il déclare que lorsque la concentration est défaillante, l'application des règles l'est aussi. Il précise que les élèves connaissent les règles, mais ne les mettent pas en pratique. Il donne l'exemple d'un exercice qu'il avait donné à certains de ses élèves avec des difficultés en orthographe lorsqu'il était professeur. Il explique qu'il leur demandait de copier un texte de leur choix tous les soirs pendant 10 minutes, qu'ils devaient ensuite corriger par eux-mêmes. Il explique qu'à la fin de la semaine, ils devaient lui montrer ce qu'ils avaient fait, sans jugement de sa part. Il précise leur donner cet exercice à faire pendant trois mois et ajoute que beaucoup d'élèves s'en sont sortis parce qu'ils ont ainsi appris à se concentrer. Il précise que ceux-ci avaient à tout moment la possibilité d'abandonner. Il ajoute qu'il s'agissait d'élèves du collège. Il déclare que dans les classes où il faut 25 minutes pour avoir le silence, cette question est très problématique. Il affirme que le professeur ne peut alors rien faire, et que la discipline est nécessaire et porteuse pour la concentration, qui permet d'apprendre la lecture et l'écriture.

Le même député PLR affirme n'avoir aucun doute sur la conclusion de M. Romain, mais demande s'il ne réside pas toutefois un biais de sélection parmi les élèves qui ont fait l'exercice. Il explique que ceux qui arrivent à faire cet effort de discipline avaient probablement une capacité d'apprentissage que les autres n'avaient pas. Il précise que ceux ayant abandonné ou n'ayant pas entamé l'exercice auraient probablement fait moins bien, ou avec moins de capacités. Il explique que ce genre de biais de sélection est un véritable problème scientifique et demande comment les auteurs de l'étude ont interprété ce résultat d'augmentation des capacités en français.

M. Romain lui suggère de se référer au rapport PISA 2010 pour avoir plus de précisions. Il précise qu'il estime le mot « sélection » inadéquat pour ce type de situation. Il pense que beaucoup de difficultés viennent du fait que ces élèves n'ont pas appris à se concentrer. Il déclare que cette note pourrait être un outil peu coûteux aidant à acquérir cette capacité. Il explique que la note à une logique cumulative, qui peut améliorer les comportements, comme cela existe pour les apprentis.

Le président explique avoir fait sa scolarité pour la plupart à l'étranger. Il explique qu'en France, notamment, la moyenne est sous forme de note trimestrielle. Il ajoute qu'il existe en plus une évaluation sous forme de commentaires, tels que des recommandations, félicitations et encouragements, et un tableau d'honneur. Il ajoute que certains se sont vu retirer leurs félicitations et encouragements pour raison de comportement. Il demande si la note ne doit pas servir de cap directif pour qu'elle soit utile. Il ajoute qu'elle doit servir lors de promotions par tolérance ou d'admissions par dérogation mais relève que, dans le cas d'un élève excellent avec un très mauvais comportement, celui-ci ne changera pas sans qu'on lui fasse comprendre que son talent ne sera reconnu que dans la note mais pas dans une distinction comme par exemple dans le système français.

M. Romain déclare être l'ennemi des tableaux d'honneur. Il croit que c'est la valorisation des individus et de leur image d'eux-mêmes qui fait la différence. Il rappelle que dans les préaux, celui qui a de bonnes notes est considéré comme un intello et que cette histoire de vision est très importante dans les classes à l'âge concerné par la note, ce pour quoi il n'est pas pour mettre les gens au sommet de la fiche. Il ajoute que les tableaux d'honneur sont une prothèse à ce qui devrait être l'essentiel de l'école, c'est-à-dire la satisfaction qu'un élève peut trouver dans son apprentissage. Il estime que prendre le pli d'une certaine discipline peut apporter une libération et ajoute que celle qu'on accepte ou qu'on peut inciter les premières années peut servir de tremplin.

Le président demande dans quelle mesure cette note permettra à l'élève de savoir où il en est de manière plus claire que les remarques.

M. Romain répond que la subtilité des remarques tient à la langue. Il explique que lorsqu'on dit à quelqu'un qu'il détient un énorme potentiel, certains ne comprennent pas la même chose que d'autres. Il ajoute que la note permet de doubler l'évaluation de langage par un chiffre, plus compréhensible pour certains.

Une députée PDC déclare craindre que cette note ne représente une double peine pour les élèves difficiles qui ont déjà des sanctions négatives. Elle demande comment valoriser un comportement positif même chez un élève en difficulté avec cet outil, et soupçonne qu'il n'y verra qu'une double peine. Elle déclare que cette note ne posera pas de soucis aux élèves sans problèmes, mais risque de pénaliser ceux qui reçoivent toutes les semaines des remarques déclarant leurs comportements inadéquats, qui se verront ajouter en plus une mauvaise note. Elle ajoute craindre que les profs ne soient capables de faire peser cette note de comportement dans la balance des notes scolaires, lorsqu'un élève a beaucoup de problèmes disciplinaires. Elle remarque qu'à l'avant-

dernier chapitre du PL, il est stipulé que la note doit valoriser les comportements adéquats pour tous les élèves. Elle demande si cette note ne va pas renforcer les visions négatives des élèves d'eux-mêmes, ainsi qu'entre eux.

M. Romain répond qu'il existe une différence entre les notes d'évaluation et de comportement. Il rappelle que les notes d'évaluation disent à quelle distance un élève se trouve d'un niveau de connaissances à atteindre et que celles-ci ne doivent pas nécessairement prendre en compte leur évolution. Il donne l'exemple des fautes d'orthographe, qui sont notées par travail, de manière ponctuelle. Il ajoute que la note de comportement peut facilement tenir compte de l'évolution du comportement de l'élève. Il donne l'exemple d'un élève perturbateur, qui, à force de discussion, progresse et déclare que rien n'empêche de valoriser son parcours grâce à ses progrès disciplinaires. Il précise qu'il s'agit du même mot « note », mais que son application est différente. Il déclare que celle-ci peut être bienveillante et rappelle que ce système marche pour les apprentis. Il déclare qu'il faut qu'elle soit utilisée de manière humaine, non pas pour renvoyer une image négative, mais positive.

Il ajoute que face à des élèves perturbateurs, les profs aussi doivent être sauvés. Il conçoit que la note ne suffise pas pour cela, mais estime qu'il peut s'agir d'un outil de plus pour les aider dans leur métier. Il déclare que ceux qui ont choisi ce métier ne devraient pas être dégoûtés de leur profession en raison de problèmes de discipline. Il rappelle qu'un tiers des enseignants romands veulent quitter la profession.

Une députée Verte rappelle que le vrai problème à Genève est le décrochage scolaire. Elle rappelle que beaucoup d'études démontrent que le retrait des notes serait une solution pour les élèves concernés par ce phénomène, car ceux-ci sont démotivés par le fait qu'ils ne se voient pas progresser, ou parce que le progrès n'a pas lieu. Elle ajoute que les mauvaises notes ont un impact négatif important sur leur image d'eux-mêmes ; ils ne voient pas de sens à l'apprentissage et décrochent. Elle explique que cela a un coût puisque le décrochage scolaire est très coûteux. Elle demande donc si M. Romain n'a pas peur que cette note puisse avoir des effets contraires à celui escompté. Elle ajoute qu'il s'agit d'un critère lourd pour évaluer les comportements.

Elle explique qu'en tant qu'enseignante, elle a constaté que beaucoup d'enfants dans des situations personnelles très difficiles, comme dans les cas de décès d'un parent ou de grande précarité, ont des comportements difficiles, parfois de manière temporaire, en raison de leurs situations. Elle explique que la stratégie des professeurs dans ces cas-là est d'accompagner l'élève et se déclare ne pas être prête à mettre une note de comportement dans ce genre de moment.

M. Romain répond que la discussion à propos de l'effet contraire a déjà eu lieu avec le peuple, et déclare ne pas vouloir recommencer. Il déclare qu'il ne sert à rien de casser le thermomètre lorsqu'un patient a de la fièvre. Il confirme que la note peut avoir un effet contraire à celui escompté, mais il déclare qu'elle peut permettre de savoir où l'élève en est. Il affirme que rien ne peut éviter le décrochage scolaire dans le comportement. Il ajoute que cette note sera utile pour ceux qui ne sont pas dans cette situation, qui est une problématique particulière. Il rappelle que cette note ne va pas intervenir sur la capacité de l'élève à suivre en classe. Concernant les situations momentanément désastreuses, il déclare que la note ne doit pas être stigmatisante.

3. Position du Département

M^{me} Emery-Torracinta déclare avoir quelques remarques sur les documents cités par M. Romain. Concernant l'article du Temps, elle déclare qu'il faut lire l'article du lendemain de la conseillère d'Etat et demande qu'il soit transmis. A propos du Syndicat des Enseignants Romands, elle rappelle que le rapport fut fait par des enseignants syndiqués et que les enquêtes furent uniquement adressées à ceux-ci. Elle rappelle que les enseignants ne sont pas tous syndiqués et que seul un tiers des enseignants syndiqués y ont répondu. Elle explique qu'il faut donc se méfier de la valeur exacte des chiffres cités. Elle rappelle également que la solution principale amenée par ce rapport n'est pas d'établir une note de comportement mais d'améliorer le taux d'encadrement des élèves, le taux de soutien scolaire, d'aide spécifique et de diminuer les effectifs des classes, qui sont de plus en plus élevés.

Elle ajoute que parmi les taux d'absentéisme à l'Etat, en faisant abstraction du Secrétariat général du Grand Conseil, le DIP a le plus bas taux d'absentéisme selon les comptes 2017. Elle rappelle que la moyenne du taux d'absences général est à 5,2% alors que celui des enseignants est de 4,4%. Elle explique que les enseignants sont moins absents que les autres car ils sont souvent malades pendant les vacances scolaires. Elle explique que ceux-ci tiennent le coup durant l'année, car ils ne veulent par exemple pas être remplacés par des remplaçants inadéquats, et que ce phénomène est bien connu. Elle cite les différents taux d'absences du bilan social des comptes 2017, où il est par exemple inscrit que le Département de l'économie a 5,4% de taux d'absentéisme, et déclare que celui des enseignants est donc à relativiser.

Elle ajoute que le Département tient à ne pas laisser penser que le comportement des élèves n'est aujourd'hui pas évalué à l'école. Elle propose

de transmettre à la Commission des exemples de bulletins donnés aux élèves en primaire (voir en annexe). Elle décrit ceux-ci comme contenant quatre cases à cocher à propos de la qualité de la prise en charge de son travail, de sa collaboration avec d'autres élèves et des adultes et dans le respect des règles de la vie commune. Elle ajoute qu'au cycle d'orientation les comportements sont évalués tous 15 jours selon une grille de critères entre « satisfaisant » et « insatisfaisant », au même titre que le travail fourni. Elle rappelle que dans les bulletins trimestriels se trouvent un espace pour les remarques, une grille d'évaluation comprenant les mentions « rarement », « parfois », « souvent », « très souvent », permettant d'évaluer les comportements et de juger de leur évolution, sans toutefois établir de notes.

Elle demande si les notes rendront véritablement plus simple ce travail déjà important aujourd'hui. Elle demande quelle serait la plus-value si on garde l'évaluation formative. Elle remarque que cela demanderait plus de travail aux enseignants, qui devraient transcrire en note un comportement. Elle relève de la difficulté d'établir cette transcription de manière équitable et explique qu'il y aurait besoin d'un travail pour rendre cohérents ces deux outils. Elle conclut que cela générerait donc plus de travail administratif. Elle ajoute, concernant le coût de cette mesure, qu'il faudrait adapter les bases de données scolaires à ce nouveau système, ce qui aurait un coût, certes peu élevé. Elle rappelle que ce changement serait alloué au Service Informatique du Département, qui fonctionne par enveloppe budgétaire. Elle explique donc que cet argent serait attribué à ce projet au détriment d'autres et demande s'il ne serait pas mieux investi ailleurs, pour des projets plus utiles.

Elle ajoute que ce qui la gêne le plus est le fait que cette note puisse permettre le passage par dérogation, ce qu'elle constate aller à l'encontre de tout le travail du Département. Elle explique que cela signifie que l'élève gentil et bien sage passerait, alors que l'élève un peu impertinent, qui dérange parfois à juste titre, ne passerait pas. Elle relève que ce type de comportement peut témoigner de plus de caractère et d'indépendance d'esprit que le premier, ce pour quoi elle ne pourrait pas soutenir ce PL dans ce sens.

Concernant le point de départ du PL, qui était celui des élèves perturbateurs et des classes difficiles, elle répond ce qu'elle avait répondu dans Le Temps, c'est-à-dire que ces classes sont minoritaires à Genève et ne représentent vraiment pas un grand nombre de cas par rapport à leur totalité. Elle ajoute que dans l'évaluation du nouveau cycle d'orientation, ces comportements problématiques viennent du fait que les élèves sont très peu nombreux dans la 9^e R1. Elle décrit qu'ils sont entre 12 et 14 en début d'année, et que seulement 4 passent en R2. Ces élèves se perçoivent comme des nuls et comme exclus, qui n'ont aucune chance de réussir et n'ont donc plus rien à perdre. Elle déclare

que si ce sont ces élèves qui sont visés, les notes ne changeront rien, car elles ne feront que les conforter dans leurs perceptions. Elle déclare donc qu'il faut avant tout connaître le problème de base qu'on cherche à régler, afin de trouver comment le résoudre. Elle déclare donc que le Département n'est pas favorable à ce PL.

M. Tarmon ajoute qu'il a constaté que les notes de comportement induisaient des biais lorsqu'elles étaient appliquées au secondaire I. Il explique que cette codification impliquait des dérives, car au bout de trois jours après la rentrée, des élèves se retrouvaient déjà avec des notes négatives, ce qui avait un effet néfaste sur leur image d'eux-mêmes et leur motivation. Il déclare que la pratique les a amenés à instaurer un autre outil, celui actuel, qu'il concède ne pas être parfait mais qui est satisfaisant. Il précise qu'il s'agit d'exprimer la vérité sur le comportement des élèves et de ne pas la leur cacher.

Un député PDC et une députée socialiste demandent s'il existe des cas comparables dans d'autres cantons.

4. Présentation par le Département du document de comparaison intercantonale et des documents genevois annexés

M^{me} Emery-Torracinta décrit le document de comparaison intercantonale (voir en annexe). Elle indique que pour l'école obligatoire aucun canton latin ne met de note de comportement. Elle explique qu'il y a en général des appréciations, avec des détails qui sont plus ou moins précis. Elle poursuit concernant les bulletins scolaires, dont des exemples ont été distribués (voir en annexe). Elle indique que ces appréciations sont intéressantes, avec chaque fois trois critères pour le primaire. Au CO il y a une appréciation globale du bilan de chaque quinzaine, et lors de la remise du bulletin de notes trimestriel les appréciations reviennent de façon très détaillée. Elle explique que le département n'est donc pas favorable à ce PL qui n'ajoutera rien à part des charges administratives supplémentaires puisqu'il faudrait transcrire ces appréciations en note. Elle souligne que si un élève a une note en dessous de la moyenne qui l'amène en retenue, une note de 2 ou de 3 ne change plus rien et risque même de pousser les élèves à des comportements d'autant plus inadéquats.

Le président demande si le formulaire de l'école Adrien-Jeandin se retrouve dans toutes les écoles primaires et si c'est la même chose pour le CO de l'Aubépine.

M^{me} Emery-Torracinta confirme.

Un député PLR demande si ces documents sont obligatoirement remplis par les enseignants. Il demande encore ce qu'il se passe s'ils ne sont pas remplis.

M^{me} Emery-Torracinta répond qu'ils sont normalement remplis.

M^{me} Vuillemin répond que ces documents sont dans le carnet de l'élève et que les parents ont aussi des attentes allant en ce sens. Elle explique que cette quinzaine peut être renseignée de manière diverse d'un établissement à l'autre, avec des commentaires ou des icônes, mais que ce document doit obligatoirement être rempli pour que les parents puissent suivre le comportement de l'élève.

Le même député PLR demande si toutes les rubriques sont remplies.

M^{me} Vuillemin confirme.

M^{me} Emery-Torracinta souligne qu'il est possible avec les croix de savoir où le comportement pêche, et qu'il est encore possible d'ajouter un commentaire.

Un autre député PLR indique que ce PL part d'une prémisse, à savoir que le comportement des élèves va en se dégradant avec les années et que le PLR veut œuvrer pour l'amélioration de ce comportement. Il explique que ce qui est en place aujourd'hui ne permet pas de stopper cette tendance négative.

M^{me} Emery-Torracinta répond qu'il n'y a pas de tendance néfaste dans le comportement des élèves. Elle souligne qu'à toutes les périodes de l'histoire les enseignants ont pensé que le comportement de l'élève se dégradait. Elle cite notamment des propos de Théodore de Bèze et de Socrate. Elle n'est pas sûre qu'il y ait scientifiquement une dégradation du comportement des élèves. Elle comprend qu'il y ait des situations « compliquées ». Elle précise que cela concerne certains enfants qui peuvent passer dans la catégorie « à besoins particuliers ». Elle ajoute qu'il y a des difficultés dans certaines classes du CO et que le département arrivera prochainement avec des propositions au niveau du CO. Elle considère que la dégradation du comportement est plus un ressenti, un sentiment qu'une preuve scientifique.

M^{me} Vuillemin précise que ces situations sont remontées au service du suivi de l'élève et font l'objet d'une réflexion plus globale sur ce que l'on met derrière le concept de comportement.

M^{me} Emery-Torracinta souligne qu'ils ont parfois l'impression que certains enfants sont moins cadrés dans certaines familles que dans d'autres, et que les moyens d'action sont faibles. Mais selon elle ce n'est pas en ajoutant des notes de comportement que cela va améliorer les choses. Elle donne l'exemple d'un enfant qui reste tard devant les écrans. Cela n'est pas parce que l'enfant aura 0

ou 6 en note de comportement que les choses changeront. Elle explique qu'entre 1978 et 2013 l'école est passée d'une période libertaire à une période plus « cadrante ». Elle souligne que l'école n'est pas démissionnaire par rapport au comportement des élèves. Elle explique qu'il faut être cadrant tout en étant cohérent.

Le même député PLR relève qu'il faut reconnaître que le comportement est mauvais, même si c'était déjà le cas par le passé. Il indique que dans les années 1950 il y avait des notes de comportement, qui entraient en compte dans la promotion des élèves. Il demande si l'évolution avant *versus* après le système des notes de comportement a été analysée.

M^{me} Emery-Torracinta indique qu'une fois que l'élève a atteint un certain seuil (de mauvais comportement) il n'a alors plus rien à perdre. Elle pense que coordonner des remarques qualitatives avec des notes sera compliqué, puisque cela va ajouter de la bureaucratie. Elle souligne que dans un tel cas il vaut mieux mettre uniquement des notes, mais que cela pose alors d'autres problèmes.

Une députée socialiste revient sur sa propre expérience. Elle indique que plus l'élève est problématique, plus les enseignants vont passer du temps sur son cas. Quand cela va bien il n'y a pas ou peu de commentaires. Elle ajoute que dans son institution il y a des critères, une grille de lecture, et que l'addition de ces critères permet de déterminer « l'adjectif » du commentaire de la quinzaine. Elle souligne qu'ils sont beaucoup plus dans le détail pour les élèves « problématiques ». Elle ajoute que les bons élèves timides sont également valorisés par les adjectifs en question (exemple : « encore une quinzaine parfaite »). Elle explique que pour le bulletin trimestriel il y a à la fois un adjectif et des catégories. Le parent verra donc quels sont les problèmes. Elle ajoute que s'il y a quelque chose de grave cela va évidemment plus loin qu'un commentaire, avec un mail ou un appel téléphonique.

M^{me} Vuillemin relève que les élèves qui ont de bons résultats (moyenne générale de 5 et aucune note en dessous de 4 ainsi qu'un bon comportement) ont un certificat suite à chaque année du CO. Ce certificat peut aussi être donné par dérogation, mais également refusé si un élève a commis un écart grave ou si son comportement fait qu'il ne mérite pas ce certificat.

M^{me} Emery-Torracinta indique que ces certificats sont remis en main propre aux élèves, avec une forme de petite cérémonie. Elle relève un retour vers une formalisation de certains rites.

M. Romain souligne qu'il ne s'agit pas de revenir en arrière et considère que ce qui est fait est bien. Il revient sur les propos concernant Platon (M^{me} Emery-Torracinta avait mentionné Socrate) et Théodore de Bèze. Il

doute qu'ils aient eu de tels propos et indiqué que le comportement des élèves allait en se dégradant. Il ne voit pas ce qui empêche d'ajouter en plus de l'évaluation qualitative une note. Il explique qu'il y a une logique de la note, qui est un élément de synthèse qui permet de voir comment le comportement évolue dans le temps, notamment d'une année à l'autre.

M^{me} Emery-Torracinta répond que si les adjectifs sont uniformes dans le bulletin, il sera facile d'attribuer une note, mais que s'ils sont distincts ce sera plus difficile. Elle ne sait pas comment transcrire la grille actuelle en note. Elle ne pense pas que ce soit aussi facile que le dit M. Romain.

M. Romain comprend qu'il y a une part d'appréciation et de subjectivité dans les notes. Il ne pense pas que les grilles d'évaluation doivent forcément être complexes.

Le président relève qu'à l'époque du numérique les gens sont sans cesse amenés à évaluer des prestations. Il existe donc des logiciels sur la base de critères que l'on peut définir afin d'évaluer thématique par thématique le comportement d'un élève. Il explique qu'il est alors possible de donner une note globale selon un logiciel type Excel. Il demande s'il serait possible d'utiliser les nouvelles technologies pour mettre en place des évaluations de profils qui peuvent être chiffrées sous la forme d'une note.

M^{me} Emery-Torracinta ne sait pas si cela va amener quelque chose de plus. Elle explique que les notes se justifieraient s'il n'existait actuellement rien, ce qui n'est pas le cas.

M^{me} Vuillemin souligne qu'il y a un aspect qui relève de la formation générale et donc du comportement de « savoir-être ». Elle explique qu'ils retiennent donc le comportement selon sa dimension éducative. Selon le plan d'études romand, l'école vient en complémentarité du rôle des familles et non en substitution de ces dernières. Elle indique qu'ils ont donc souhaité rester dans une dimension qualitative. Elle explique qu'ils sont plus précis et lisibles actuellement qu'avec une note qui resterait obscure. Elle pense qu'il ne faut cependant pas faire l'économie d'un vrai travail sur ce référentiel, et qu'une réflexion sur les attentes doit être menée. Elle indique qu'une réflexion pour avoir une vision plus globale, mesurée et qualitative peut être menée.

Une députée PDC demande à la commission comment l'autorité scolaire peut être augmentée en donnant une note mais n'obtient pas de réponse.

Une députée Verte pense que ces notes vont ajouter une charge administrative. Elle explique que dans de nombreux établissements qui ont une certaine autonomie, il y a déjà des initiatives comme des bureaux de la bonne conduite, des chartes d'établissement, des règlements d'école ou encore des conseils de classe et d'école. Un travail est donc déjà effectué dans les

établissements primaires et secondaires, travail qui est conséquent et qualitatif. Elle ne sait pas si une note est bonne dans des situations où il faut réagir rapidement.

Un député EAG estime que pour améliorer les choses ni les notes ni les commentaires ne sont utiles sans un dialogue avec les familles. Il pense que suivant les degrés le corps enseignant n'a pas suffisamment de temps pour dialoguer avec les parents. Il plaide donc pour une diminution de la charge de travail des enseignants, afin qu'ils aient plus de temps pour entretenir des relations avec les parents.

Un député PLR demande ce qu'ils font des données collectées. Il indique que les notes sont facilement intégrables dans des logiciels qui permettent ensuite un suivi. Il demande si le SRED s'est déjà penché sur ces données. Il pense que si ce n'est pas le cas, il serait bon que le SRED s'attelle à cette tâche.

M^{me} Vuillemin répond qu'au primaire l'implémentation du carnet informatique date seulement de 2-3 ans. Il sera donc difficile de retrouver une vision longitudinale. Au niveau du CO cela fait plus longtemps que c'est informatisé, que le bulletin de comportement est informatisé et rendu. Mais elle explique que ces annotations qui figurent dans le carnet sont écrites à la main. Il serait donc possible de faire une analyse uniquement sur le bulletin distribué en fin d'année, mais elle ne sait pas si cela peut être fait, si cela a déjà été fait et comment ces données peuvent être extraites.

Un député UDC indique que si les directeurs du primaire enseignaient plus, alors les enseignants auraient plus de temps avec les parents. Il pense que cela doit être possible d'intégrer cette note dans le bulletin, et de réformer un peu ce document de manière simple.

M^{me} Emery-Torracinta répond que cela nécessite des projets informatiques qu'il faudra faire passer. Elle ajoute qu'actuellement tout le logiciel de données scolaires est obsolète. Elle relève un PL sur le sujet qui a été difficile à voter. Elle souligne que l'applicabilité du présent PL sera complexe, qu'il faudra un PL et des moyens pour changer ces systèmes, sans compter le travail supplémentaire que les enseignants devront fournir.

Le même député UDC relève une forme d'inertie. Il souligne qu'il a toujours voté les crédits pour les systèmes d'information.

M^{me} Emery-Torracinta indique que le département a une maîtrise relativement limitée de l'informatique qui dépend de la DGSI. Elle souligne qu'il y a des arbitrages qui sont faits dans ce domaine. Elle rappelle que quand il faut arriver à des arbitrages politiques sur le budget, la DGSI a chaque fois subi des coupes. Elle indique que les départements font remonter leurs souhaits, mais que des priorités sont alors établies. Elle ajoute qu'ils n'ont plus

le droit de faire ce qu'ils veulent dans les écoles en termes informatiques. Elle explique qu'il est par exemple interdit de faire des projets-pilotes dans les écoles sans l'implication DGSI.

Le même député UDC pense que modifier un formulaire déjà existant ne doit pas être si difficile.

M^{me} Emery-Torracinta répond que cela signifie ajouter quelque chose de nouveau dans le système informatique, et qu'il faudrait de ce fait refaire tout le système.

Le même député UDC pense que c'est la liberté de l'enseignant de mettre la note qu'il estime être la bonne.

M^{me} Emery-Torracinta répond que non, qu'il y a depuis quelques années une lutte contre l'arbitraire et que des critères précis sont nécessaires. Elle ajoute que lorsqu'il a fallu mettre des notes sur les travaux de maturité des grilles de critères précis ont été établies. Elle souligne que le risque sans critères précis est de voir affluer les recours des parents.

Le même député UDC propose de transposer les critères déjà existants au CO à l'école primaire.

M^{me} Emery-Torracinta explique qu'il faudra pondérer les critères selon leur importance, et ajouter le système informatique.

Le président comprend que l'évaluation du comportement d'un élève sur la base d'un logiciel selon des critères pondérés en fonction de leur importance est quelque chose de faisable.

M^{me} Emery-Torracinta confirme que c'est faisable mais ne voit pas la plus-value. Elle souligne que cela ajoutera du travail. Elle souligne qu'il est selon elle impensable que ces notes comptent dans la promotion des élèves et que cela devienne un facteur de dérogation, comme souhaité par le présent PL.

M^{me} Vuillemin indique qu'ils ont mis dans les carnets des dimensions et non des critères. Elle estime qu'un travail de fond concernant le référentiel permettant d'identifier si le comportement de l'élève est adéquat est nécessaire. Elle ne sait pas s'il est possible de mettre une note derrière des « savoir-être ». Elle ajoute que la lisibilité qualitative et quantitative est déjà présente, avec à la fois des croix et des commentaires.

M. Romain se demande si en complexifiant et multipliant les critères il n'y a pas une tendance à « surnoter ». Il explique que la note de comportement n'interviendra que pour des élèves en échec qui demandent une dérogation. Il indique que durant les conférences de maîtres qui décident des dérogations il y a toujours eu cette dimension comportementale. Il demande si la note n'est pas plus objective que le sentiment des maîtres.

Le président demande si un élève excellent dans toutes les matières mais avec une mauvaise note comportementale passerait quand même son année avec le présent PL.

M. Romain confirme.

M^{me} Emery-Torracinta ne sait pas si le fait qu'un élève soit frondeur et impertinent avec l'enseignant sera l'élément lui permettant de réussir ou non l'année suivante, élément qui doit déterminer la dérogation. Elle souligne que le risque est que des élèves qui auraient les moyens de passer l'année suivante ne passeront pas à cause de cette note de comportement. Elle explique que le lien entre le comportement et le fait de réussir l'année suivante n'est pas toujours avéré.

M. Romain se demande si la note ne peut pas simplement être un élément parmi d'autres, et permettre justement de donner un coup de pouce aux élèves.

M^{me} Emery-Torracinta pense que les parties du comportement qui peuvent être utiles pour la réussite de l'élève feront partie du travail qualitatif du conseil de classe. Elle souligne qu'avec une note on entre dans du quantitatif et qu'il sera difficile de savoir quel sera le critère déterminant influant dans le bon ou mauvais sens.

M^{me} Vuillemin indique qu'actuellement au CO il y a des directives très restrictives qui précisent les conditions générales d'octroi des dérogations. Il y a des situations exceptionnelles (par exemple des deuils), des cas de résultats asymétriques, ou des élèves allophones venant de classe d'accueil. Elle indique que le taux de dérogation a fortement diminué car le règlement a changé.

Le président demande s'il y a des demandes d'audition pour la poursuite des travaux du présent PL.

M. Romain souhaite auditionner les syndicats d'enseignants genevois du primaire et du secondaire (SPG et FAMCO).

La commission accepte cette audition.

La commission propose également l'audition de l'association des parents d'élèves (FAPEO).

La commission accepte cette audition.

5. Auditions de M^{me} Thorel Ruegsegger, Secrétaire générale, de M^{me} Sandrine Comment et de M. Alisdair Menzies, tous deux co-Présidents de la FAPEO

M. Menzies indique que ces questions sont importantes. Il ajoute qu'ils représentent plus de 4 000 familles et 75 associations de parents d'élèves. Leur

assemblée de délégués est donc fournie et les débats vifs. Il indique que lors de l'assemblée de délégués les parents se sont exprimés largement en défaveur de ce PL. Il explique que pendant l'école obligatoire il y a une grande évolution des enfants d'une année à l'autre. Il se demande comment noter les comportements selon une échelle qui prenne en compte la maturité des enfants. Il explique qu'il y a déjà des différences de maturité entre les enfants nés en avril ou en décembre. Il ajoute qu'il sera difficile d'être objectif dans le cadre du comportement, puisque c'est une construction sociale qui s'appréhende de différentes manières. Il ajoute que même les enseignants les plus professionnels ont des biais, peuvent être biaisés en fonction de différents critères. Il ajoute qu'il doute de la clarté du message qu'apporteraient les notes. Il indique que les commentaires sont plus clairs et fournis qu'une simple note. Il indique qu'une simple note ne donne que très peu d'informations aux parents. Ils craignent également une potentielle dégradation de la relation entre les écoles et les parents. Il souligne qu'une simple note ne permet que peu d'échanges. Il ajoute que le comportement peut être perçu comme le symptôme de quelque chose d'autre. Il explique qu'ils sont cependant conscients qu'il faut trouver les meilleurs moyens pour promouvoir les comportements positifs et gérer les comportements négatifs.

M^{me} Comment indique qu'il faut également savoir ce que l'on met derrière la notion de comportement.

M. Romain indique que la note ne remplace pas ce qu'il existe actuellement. Il explique que les commentaires restent, mais que cela va être consolidé par une note qui sera globale. Il souligne qu'aucune note n'est totalement objective. Il demande si pour certains parents la note qui s'ajoutera à l'ensemble de ce qui existe déjà pourrait permettre d'observer des évolutions d'une année à l'autre. Il ajoute que la note n'a pas toujours pour but de sanctionner. Lors d'une demande de dérogation par exemple, une bonne note de comportement pourrait rentrer en matière.

M^{me} Ruegsegger indique que les parents ont déjà ces informations et observations et n'ont pas besoin d'une note pour mieux comprendre le comportement. Elle indique que pour les élèves qui n'ont pas de problème de comportement cela ne changera pas beaucoup de choses. Elle ajoute que pour ceux qui ont des difficultés de comportement, cela risque d'encore compliquer les choses. Elle ajoute que dans la filière la plus faible du CO, les élèves en difficulté scolaire le sont aussi dans le cadre du comportement. Elle ne pense pas que cela crée une plus-value pour ces élèves.

Une députée PLR pense que pour un élève en progression il serait bon d'avoir une note.

M^{me} Ruegsegger indique qu'il existe déjà des mesures pour montrer aux élèves qu'ils font des progrès. Elle explique qu'un élève en CT et en échec l'est en raison du système dans lequel il est, et que lui mettre une note ne va rien améliorer. Elle explique que les élèves qui vont bien n'ont pas besoin de cela. Le risque est trop grand par rapport aux élèves en difficulté. Elle ajoute que cela ne répond pas à un besoin de clarté et de valorisation du comportement.

M. Menzies indique que les élèves clairement en difficulté ont souvent des difficultés en matière de comportement. Il explique que les élèves qui sont « entre-deux » représentent une minorité.

La députée PLR indique que quand on explique à un enfant pourquoi il a eu une mauvaise note en français ce sont les mêmes procédés.

M^{me} Ruegsegger indique qu'ils avaient milité contre les notes à l'école et que les parents souhaitent comprendre la progression de leur enfant autrement que par une simple note.

La députée PLR indique qu'au secondaire II certaines écoles mettent des notes de comportement. Elle demande comment ils imaginent la transition.

M^{me} Ruegsegger ne savait pas et le déplore. Elle ajoute que des choses se comprennent différemment à des âges différents. Elle souligne que les parents sont satisfaits du système actuellement en place.

M. Menzies indique qu'au CO les élèves sont satisfaits du système.

Une députée socialiste demande quel est le taux de satisfaction par rapport au système actuel au primaire et au CO, tant dans le travail au quotidien avec le carnet qu'avec le bulletin trimestriel. Elle demande si cela répond aux besoins des parents, permettant d'avoir les informations nécessaires concernant le comportement des enfants.

M. Menzies répond que plus il y a de contacts entre les parents et l'école mieux ils se portent. Il indique qu'entre la 1^{re} année et la 8^e année le changement de l'enfant est immense. D'une année à l'autre, les enseignants doivent mettre en place des systèmes en adéquation avec l'âge mental des enfants. Il indique que leurs membres sont globalement satisfaits du système actuel.

M^{me} Ruegsegger indique que les parents du primaire émettaient des réserves car il y avait une certaine hétérogénéité dans le système, avec des changements d'une année à l'autre. Elle ajoute qu'au CO l'unanimité est totale quant au système actuel. Elle ajoute qu'une homogénéisation au niveau du primaire serait donc la bienvenue.

Un député PLR demande si le comportement devient une problématique de plus en plus prégnante avec les années.

M. Menzies indique qu'il manque d'éléments statistiques pour répondre.

M^{me} Ruegsegger indique que les problématiques ne sont pas uniquement liées au comportement mais aussi à la structure du CO. Elle ajoute que les élèves sont souvent en échec scolaire, ce qui est un processus lent et difficile. Ils sont donc aussi eux-mêmes en échec personnel.

M. Menzies souligne que cette problématique est complexe dans une société hétérogène comme Genève.

Le député PLR demande si les problèmes structurels concernent avant tout la filière CT.

M^{me} Ruegsegger confirme.

6. Auditions de M^{me} Francesca Marchesini, Présidente, et de M. Corneel Mertens, Vice-président de la Société pédagogique genevoise (SPG), ainsi que de MM. David Fernex et Julien Nicolet-dit-Félix, membres du bureau de la Fédération des associations des maîtres du CO (FAMCO)

M^{me} Marchesini indique qu'il leur est difficile de se positionner sur ce PL qui ne donne aucune définition claire du comportement et qui ne tient pas compte de ce qui est déjà en place. Elle explique qu'actuellement le comportement de l'élève est évalué trimestriellement depuis la 1^{re} primaire. Il s'agit d'une appréciation critériée, accompagnée d'un commentaire. Elle indique que le système actuel est plus précis que des notes seules car il permet de différencier les différents critères. La note est un biais car elle se veut plus lisible mais une moyenne ne donne aucune indication sur les difficultés et progressions spécifiques. Elle explique que ce PL semble peu adapté à l'école primaire. Elle répète que le PL ne donne aucune définition du comportement. On ne sait alors pas si un oubli sera considéré comme un manque de respect. Elle ajoute qu'elle ne comprend pas l'utilité de fixer un seuil de suffisance s'il ne rentre pas dans le calcul de la moyenne scolaire. Elle se demande comment fixer ce seuil de suffisance. Elle ne sait pas quels élèves sont visés par le PL. Elle souligne le risque de « double peine », puisque les élèves avec un mauvais comportement ont souvent déjà actuellement de mauvaises notes. Elle indique qu'ils s'opposent aux notes qui n'apporteraient aucune plus-value, aucune indication sur les points à améliorer et la progression réelle de l'élève. Elle souligne qu'ils prennent déjà en compte le comportement quand l'élève n'atteint pas les normes de promotion, mais que cela doit rester à l'interne et du seul jugement des professionnels. Elle ajoute que ce PL ne profiterait ni aux enseignants ni aux élèves. Elle explique que les enseignants ont besoin de critères, de temps, et du soutien de la hiérarchie.

M. Nicolet-dit-Félix indique que la FAMCO se joint aux propos de la SPG. Il ajoute qu'au CO le taux de violence est un peu plus élevé qu'ailleurs. Mais il doute de l'efficacité des outils proposés dans le PL. Il indique que la note semble être un but et non un outil dans l'exposé dans des motifs du PL. Il ne pense pas qu'une note de comportement encourage des élèves à mieux se concentrer. Il pense que les élèves risquent de s'amuser à un concours de résultats négatifs, menant à un résultat contre-productif. Il ajoute que l'objectif est apparemment d'améliorer la lisibilité du comportement des élèves. Mais cet indicateur, la note, ne donne que peu de précision. Actuellement au CO tous les 15 jours les enseignants font un rapport écrit, résumant les difficultés ou progrès des élèves. A la fin de chaque trimestre, un bilan de comportement est fourni à l'élève et aux parents, avec 7 critères et la possibilité d'ajouter un commentaire qualitatif. Il souligne que la lisibilité est donc déjà très bonne. Si la note s'ajoute, elle n'amènera que peu de choses en plus, et si elle remplace l'existant, alors elle fera perdre en lisibilité.

M. Fernex indique que le but de l'évaluation du comportement est de pouvoir travailler avec l'élève afin d'améliorer son comportement. Pour ce faire, les parents sont essentiels et ont besoin de la précision actuelle. Il ajoute qu'une moyenne notée ferait perdre la notion d'évolution durant l'année.

Une députée socialiste indique que le PLR lorsqu'il a présenté le PL a souligné le fait que la note ne remplacera pas le commentaire, mais s'ajoutera à ce dernier. Elle demande si de ce point de vue ils y voient un intérêt. Elle se demande quel est l'intérêt de la modification de l'article 80, alinéa 1, quant aux dérogations au CO. Elle demande s'ils comprennent cet article.

M. Nicolet-dit-Félix indique que la FAMCO est perplexe quant à la précision et l'uniformité de la note. Il souligne que la note dans un CO n'aura pas la même valeur dans un autre CO, dans un autre contexte. Il explique qu'il est difficile de garantir une réelle objectivité, ce qui pose un problème de comparaison. Il indique que les marges de tolérance en matière de promotion au CO sont quasi inexistantes pour les dérogations. Il indique que la question du comportement peut se poser en cas de non-promotion, afin de trouver l'orientation idéale pour l'élève, mais que les outils actuels sont suffisants. Il ne voit donc pas en quoi cet indicateur permettra d'améliorer l'orientation des élèves.

M^{me} Marchesini indique que lorsque les notes sont revenues en primaires, ils ont déjà perdu en précision dans l'évaluation des disciplines.

M. Mertens indique que la note peut donner l'impression de faciliter la lecture, mais que l'on ne va pas voir ce qui se trouve derrière cette note. Il ajoute que quantifier un comportement amène des biais.

Le président demande s'il convient d'améliorer le comportement des élèves à l'enseignement obligatoire. Si la note n'est pas le meilleur moyen d'y parvenir, il demande ce qu'ils suggèrent pour l'améliorer. Il demande si en remplaçant dans le carnet les cases par des points, cela donnerait alors une note de comportement par une simple addition.

M. Nicolet-dit-Félix indique que dans un monde idéal ils préféreraient que le comportement des élèves s'améliore. Il rappelle qu'ils font un métier social. Il explique que les outils à disposition ont un coût un peu plus élevé qu'une simple note, à savoir des outils de proximité, avec des systèmes de tutorat par exemple. Le suivi est individualisé et coûte cher mais est efficace. Il ajoute qu'il est possible de faire des moyennes avec tout, qu'une façon de faire de la statistique est de créer des indicateurs synthétiques. Mais ce qui est intéressant avec un indicateur est sa méthodologie sous-jacente, et si la méthodologie est boiteuse l'indicateur perd alors son sens.

M^{me} Marchesini indique qu'ils remarquent une amélioration du comportement depuis quelques années. Ils ne ressentent donc pas le besoin d'avoir un outil supplémentaire. Elle peut comprendre le souhait de plus d'homogénéité, mais ne pense pas qu'une note soit la solution. Elle ajoute qu'il est difficile de comparer différents problèmes de comportement.

Le président demande si les enseignants sont instruits à la manière de remplir le carnet.

M^{me} Marchesini indique qu'en primaire ils n'ont pas le même carnet mais qu'ils sont formés, qu'ils ont un cours sur l'évaluation.

M. Fernex indique qu'au CO le fonctionnement du carnet est expliqué et qu'une marge de manœuvre permet à l'enseignant d'adapter l'outil à sa classe.

M. Nicolet-dit-Félix indique que dans toutes les écoles il y a une tension entre l'homogénéisation et l'uniformité garantissant l'égalité entre élèves, et le constat que cette homogénéisation est impossible. Certains enseignants notent des oublis dès la première fois, et d'autres sont moins systématiques. Il indique qu'il faut également encourager les progressions.

Le président demande si le comportement appelle à des considérations subjectives.

M. Nicolet-dit-Félix répond que cela n'est pas subjectif mais objectif, car le comportement se traduit par des faits et donc des observations.

Un député EAG a l'impression qu'une note pourrait remplacer un travail plus en profondeur par simplicité. Il demande si c'est un risque.

M. Fernex souligne qu'il faut faire confiance aux enseignants, qui maintiendraient malgré tout un travail en profondeur.

M. Nicolet-dit-Félix indique qu'une note est une évaluation et ne doit pas être une sanction. Il souligne que cela serait un risque. Il précise que les enseignants continueraient à bien faire leur travail, même si la note devait être introduite.

Le même député EAG demande si les notes ne vont pas amener des biais quant au comportement des élèves, qui vont « calculer » le nombre d'erreurs comportementales possible afin d'avoir la moyenne.

M. Mertens confirme qu'il serait possible de rattraper un comportement par un autre. L'avantage d'avoir une évaluation précise permet d'éviter cela.

M^{me} Marchesini souligne que les parents risquent de se contenter de la note et ne liront plus les commentaires.

Le même député EAG relève que l'article 65 ou 80 indique que la note de comportement est déterminante lorsque les conditions de promotion ne sont pas remplies. Il estime que cela s'apparente à une double sanction.

M^{me} Marchesini confirme que c'est une double peine. Elle ajoute que cela ne va pas aider l'élève à améliorer son comportement. Elle explique que si l'élève n'a pas les notes pour passer au niveau supérieur mais qu'il a eu un bon comportement, il n'est pas normal de le laisser passer.

Le même député EAG demande si c'est un premier pas dans l'intégration de la note de comportement dans la moyenne générale de l'élève.

M^{me} Marchesini confirme que c'est un risque.

M. Mertens indique que le comportement et l'apprentissage vont souvent de pair. Le comportement est donc déjà un peu évalué dans le travail effectué.

Un député PLR demande comment harmoniser les appréciations. Il confirme que le comportement n'est pas défini dans le PL. Il demande si le comportement est mieux défini dans le système actuel que dans le PL.

M. Nicolet-dit-Félix répond que le comportement est défini dans le bulletin. Il indique qu'ensuite l'harmonisation se fait au niveau de l'école. Il explique qu'il est difficile d'avoir une application mécanique d'une éventuelle grille de comportement.

M^{me} Marchesini indique que le principe est le même en primaire.

M. Mertens indique que la relation avec les parents est plus de proximité au primaire qu'au CO, et qu'un bilan est établi trimestriellement. Il ajoute que le critère est établi en fonction de la progression et accompagné d'un commentaire.

Une députée PDC demande à qui sert la note. Elle demande si l'autorité de l'enseignant est augmentée par des notes de comportement.

M. Nicolet-dit-Félix répond qu'il faut poser la question aux auteurs du PL afin de savoir à qui sert la note. Il ajoute que l'enseignant ne fera pas régner l'ordre grâce à des notes, et donc que l'autorité de l'enseignement ne sera pas augmentée.

M. Fernex indique qu'un enseignant pourrait mettre en place ce système pour sa communication avec les parents.

M^{me} Marchesini pense que cela ne donnerait aucune plus-value pour les enseignants et que cela n'aiderait pas les élèves.

Une députée Verte demande s'il y a un lien entre la santé des enseignants, le travail administratif consistant à mettre des notes et le comportement. Elle demande quelles seraient les mesures adéquates pour faciliter le travail des enseignants d'un point de vue général et administratif.

M^{me} Marchesini répond qu'il y a un lien indirect avec certains élèves qui posent de graves problèmes de comportement. Ces enseignants se sentent seuls et peu soutenus par la hiérarchie. Cela peut donc avoir un lien avec leur santé. Mais cela n'est pas en mettant un 0 à un élève que cela va aider les enseignants. Elle souligne le sentiment de solitude qui peut entraîner des conséquences sur l'état de santé des enseignants.

M. Nicolet-dit-Félix indique que l'état de santé des enseignants genevois n'est pas très bon. Il ajoute que le DIP est cependant le département dans lequel il y a le moins d'absentéisme. Il explique que tous les enseignants constatent une inflation administrative, et craignent parfois la réaction de certains parents. Il souligne cependant qu'il n'y a pas de dégradation du comportement des élèves ces dernières années.

M^{me} Marchesini souligne également une augmentation de la charge administrative. Elle explique que le PAT n'augmente pas proportionnellement aux élèves, et que les enseignants compensent certaines tâches administratives.

Une députée Verte demande si les notes ont tendance à influencer l'estime de l'élève.

M^{me} Marchesini répond que les bonnes notes sans doute, mais qu'une mauvaise note va atteindre gravement l'estime de l'élève.

M. Mertens indique que ceux qui n'ont pas un bon comportement ne vont pas être aidés par la note.

M. Nicolet-dit-Félix souligne qu'une note n'a pas pour objectif de sanctionner ou de valoriser, mais d'évaluer.

7. Prises de position

Une députée socialiste indique que pour le parti socialiste la situation est claire et qu'ils refuseront l'entrée en matière. Elle rappelle que tous les auditionnés sont contre, que le Département est contre, et que personne ne pense que cela sera utile. Elle ajoute que cela va ajouter du travail administratif aux enseignants, et que le comportement est déjà évalué de façon importante tant au primaire qu'au CO. Il n'y a donc pas de manque en la matière.

Une députée PDC indique que le PDC refusera également l'entrée en matière. Elle ajoute que le système actuel permet déjà une évaluation détaillée et personnalisée de la note de comportement, et que les enseignants sont satisfaits de leur outil. Ils ne voient donc pas la valeur ajoutée de la note qui risque de péjorer les élèves en difficulté sans être une plus-value pour ceux qui réussissent déjà.

M. Romain indique que le PLR demandera l'entrée en matière car cela n'est pas un travail en plus mais un élément qui permet de déterminer une moyenne. Il souligne que cela ne remplace pas l'évaluation écrite mais ajoute quelque chose de supplémentaire. Il indique qu'il y a une demande des enseignants pour lutter contre l'incivilité. Cela fait qu'en définitive dans tous les cantons l'absentéisme des enseignants a augmenté. Il pense qu'un élément permettant de préciser où on en est n'est pas superfétatoire. La note est un outil uniformisé et compréhensible par tous, permettant d'observer l'évolution globale du comportement sur une période longue.

Un député EAG indique que son groupe va refuser l'entrée en matière. Il souligne l'incohérence de ce PL. Il indique que le texte de ce PL n'est simplement pas applicable.

Un député UDC indique que l'article 65 propose que la note soit déterminante quand les conditions de promotion ne sont pas remplies. L'UDC n'en a pas encore parlé à son caucus. Il s'abstiendra donc.

Un député MCG indique que le MCG refusera l'entrée en matière pour les mêmes raisons que ses préopinants.

Un député PLR souligne que la note de comportement est applicable, puisque c'était bien le cas par le passé.

La présidente indique que les Verts refuseront également cette entrée en matière suite à la position des associations professionnelles et de parents. Elle souligne qu'il existe déjà des systèmes d'évaluation de comportement qui fonctionnent bien.

M^{me} Emery-Torracinta indique que le Département est dubitatif quant à l'utilité de la note et sa mise en œuvre. Elle indique que les autres cantons n'ont

pas cette manière de faire. Utiliser la note pour permettre la dérogation est aller selon elle trop loin. Elle explique qu'il aurait fallu des adaptations informatiques et donc un PL à cet effet. Elle indique que dans le domaine informatique les moyens sont restreints et que cela aurait été au détriment d'autres prestations. Elle indique qu'à toutes les époques de l'histoire on a pensé que les élèves se comportaient mieux auparavant. Elle cite des extraits du registre de la compagnie des pasteurs entre 1600 et 1618, qui regrettait le comportement des élèves, indiquant notamment que « l'école s'écroule », que « les scandales se multiplient tous les jours », tels les rixes, le port d'arme, le tapage nocturne, la fréquentation des tavernes, le bruit dans les temples ou les canulars. Elle souligne qu'à toutes les époques on a pensé que l'école ne tenait plus les élèves.

8. Vote

Entrée en matière

La présidente propose de passer aux votes d'entrée en matière du PL 12141 :

Pour : 4 (4 PLR)

Contre : 10 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 MCG)

Abstention : 1 (1 UDC)

L'entrée en matière est refusée.

9. Conclusion

Mesdames et Messieurs les député.e.s, la majorité de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport vous recommande de suivre la décision de la commission et **de refuser l'entrée en matière de ce projet de loi.**

Annexes :

1. *Article du Temps « Face aux classes infernales, les profs romands vivent un cauchemar »*
2. *Bulletin scolaire 8P*
3. *Carnet de l'élève du CO*
4. *Bilan de quinzaine*
5. *Bulletin d'évaluation du comportement CO*
6. *Comparaison intercantonale, PL 12141*

Projet de loi (12141-A)

modifiant la loi sur l'instruction publique (LIP) (C 1 10) *(Pour une valorisation du comportement des élèves à l'école publique)*

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Modifications

La loi sur l'instruction publique, du 17 septembre 2015, est modifiée comme suit :

Art. 62, al. 4 à 6 (nouveaux)

⁴ Le comportement des élèves fait l'objet d'une évaluation continue. Elle est chiffrée de 6 (maximum) à 1 (minimum), dès la 5^e année primaire. Le seuil de suffisance est fixé à 4.

⁵ Les parents sont informés régulièrement du comportement de leur enfant. La note de comportement est établie à chaque période de l'année scolaire. Elle figure sur le bulletin scolaire.

⁶ La note de comportement n'entre pas dans le calcul de la moyenne scolaire.

Art. 65, al. 1 (nouvelle teneur)

¹ Les normes de promotion, de promotion par tolérance, d'admission par dérogation et de redoublement des élèves sont fixées par voie réglementaire. La note de comportement est déterminante lorsque les conditions de promotion ne sont pas remplies.

Art. 74, al. 4 à 6 (nouveaux)

⁴ Le comportement des élèves fait l'objet d'une évaluation continue. Elle est chiffrée de 6 (maximum) à 1 (minimum). Le seuil de suffisance est fixé à 4.

⁵ Les parents sont informés régulièrement du comportement de leur enfant. La note de comportement est établie à chaque période de l'année scolaire. Elle figure sur le bulletin scolaire.

⁶ La note de comportement n'entre pas dans le calcul de la moyenne scolaire.

Art. 80, al. 1 (nouvelle teneur)

¹ Dans le cadre fixé par l'article 74, les conditions de promotion à la fin de chaque année du cycle d'orientation et les tolérances par rapport à ces conditions sont définies par règlement. La note de comportement est prise en considération lorsque les conditions de promotions ne sont pas remplies.

Art. 2 Entrée en vigueur

Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

Face aux classes infernales, les profs romands vivent un cauchemar

 abs.letemps.ch/interactive/2018/longread-pinchat/

Sylvain Besson, rédacteur en chef adjoint et journaliste d'investigation au *Temps*

Publié le 7 avril 2018
20 minutes de lecture

Partager cet article

Après des mois de punitions et de recadrages infructueux, la classe la plus pénible du Cycle de Pinchat a fini par exploser. C'était en janvier dernier.

A bout de nerfs – certains ont craqué, voire pleuré – les enseignants de la 1011 CT ont pris une décision radicale: dissoudre la classe et disperser sa douzaine d'élèves dans le reste de l'école, située à la lisière sud de Genève, entre Carouge et Veyrier.

«Les élèves ne se respectaient pas entre eux et discutaient systématiquement les directives des enseignants, raconte le directeur de Pinchat, Alain Basset. Ils demandaient: «Pourquoi je devrais travailler? Pourquoi je devrais arrêter de discuter?» Malgré l'intervention d'un coach extérieur, «on a constaté que ça n'allait plus du tout», résume-t-il.

Le cas est extrême, mais partout en Suisse romande, des situations semblables se produisent. Notamment dans des classes de 12-15 ans, placés au bas de l'échelle scolaire, qui se sentent méprisés par le système. Et qui, par représailles, font subir l'enfer à leurs profs.

Entrée du Cycle d'orientation de Pinchat.
— Photo: Eddy Mottaz

Des classes infernales

Dans la 1011 CT, «les élèves lançaient aux profs des remarques du style: «Allez vous faire foutre. J'en ai rien à cirer», raconte une personne qui connaît la situation.

Evolution du nombre d'actes de violence enregistrés dans les écoles genevoises

Source: rapport SIGNA 2016-2017

L'essentiel des troubles est attribué à un noyau dur de filles en colère, qui ont cumulé les sanctions – jusqu'à 10 jours d'exclusion du cycle. Le jour même de la dissolution de la classe, trois élèves se sont fait expulser du cours. Dès la première heure, face à un prof remplaçant, l'une des «meneuses» avait refusé de travailler en déclarant simplement: «J'ai pas envie.»

«Mes collègues qui s'occupaient de cette classe revenaient épuisés, raconte Juliane Bourgeois, une professeure de français et d'histoire à Pinchat. Pendant 45 minutes, les élèves parlent, ne vous écoutent pas, ne s'asseyent pas, crient.»

Après une énième journée d'avanies, les profs ont voulu créer un choc psychologique en dispersant la classe. L'action est, paraît-il, sans précédent. Mais elle a provoqué peu de réactions parmi les autres enseignants de Pinchat.

«On n'en a pas tellement parlé entre nous, confie l'un d'eux. On est tellement confrontés à ça que ça ne nous sort pas de notre quotidien.»

Le piège des niveaux

A Genève, le cycle d'orientation, école obligatoire pour les 12-15 ans, est divisé en trois «regroupements», du plus faible au plus fort: R1, R2 et R3. Ces niveaux deviennent ensuite CT (communication et technologie), LC (langues vivantes et communication) et LS (littéraire et scientifique). Mais la réalité scolaire reste la même: les élèves les plus faibles vont en R1 puis en CT, les meilleurs en R3 puis en LS.

Nadège Salzmänn Hirsch, membre des femmes PLR genevoises et professeur à Pinchat.
— Photo: Eddy Mottaz

A Pinchat, sur 636 élèves en mars 2018, on ne compte qu'une quarantaine d'élèves de R1/CT. Soit quatre classes seulement, en comptant celle qui a été dissoute en janvier. Mais elles concentrent les difficultés.

«Ce sont effectivement des classes très difficiles, où l'on n'a plus beaucoup l'occasion de réellement enseigner, constate Nadège Salzmänn Hirsch, membre des femmes PLR genevoises et professeure à Pinchat. On passe souvent l'heure à faire de la discipline, à tenter de gérer. On a parfois l'impression que c'est simplement mieux qu'ils soient là que dans la rue, c'est le seul sens que l'on trouve.»

Le syndrome qui affecte les R1/CT tient en quelques mots: «Difficultés d'apprentissage, démotivation, ce qui se traduit par le dénigrement du prof, déficit d'attention, agressivité et insolence, manque total d'implication – ils ne sont juste pas là», décrit Christine Agassis Zink, une spécialiste des chevaux qui aide des enseignants de ces classes turbulentes.

Avant 2011, le cycle genevois ne connaissait que deux niveaux. La nouvelle organisation, avec ses trois strates, a accentué les problèmes de discipline, en créant des classes chimiquement pures d'élèves en difficulté.

«Quand il y a trois étages, vous êtes à la cave, vous n'êtes plus seulement au rez», estime Salima Moyard, coprésidente du syndicat des enseignants du cycle. «Ces élèves ont une image extrêmement dégradée d'eux-mêmes. Ils disent: on est nuls, on n'est que des R1, on n'arrivera à rien. Du coup, faire passer un contenu est un vrai défi.»

20 à 45 minutes de discipline

A Pinchat, les cours débutent par un rituel. Dans la classe, les élèves se mettent debout derrière leur pupitre, veste posée, en silence, pour saluer leur prof. Cette simple séquence peut durer 15 secondes – ou tourner au calvaire. Tenter d'obtenir le calme prend alors 15, 20, voire 45 minutes, jusqu'à engloutir l'entier du cours.

Elève d'une classe de Pinchat qui a fini par être dissoute, car il était impossible d'y enseigner.

— Dessin: Kalonji

«D'abord, il faut qu'ils sortent leurs affaires, détaille Nadège Salzmann Hirsch. Il faut parfois dire à chacun individuellement: «S'il te plaît, sors tes affaires», en l'appelant par son prénom. Ensuite, il y en a un qui s'assied parce qu'il en a marre, un autre qui ouvre la fenêtre, un qui relance les conversations... Et quand enfin on dit «Bonjour, asseyez-vous, sortez vos dossiers», ça relance le bruit.»

«Pour leur faire enlever leur veste, il faut négocier, ajoute une autre enseignante. Les élèves essaient de discuter: «Je vais avoir froid si je l'enlève.» Et pendant que tu veux recadrer ça, les autres commencent à manger, ils ont les poches pleines de bonbons, de chips.»

— Photo: Eddy Mottaz

La situation de Pinchat n'a rien d'exceptionnel. Les autres cycles genevois connaissent peu ou prou les mêmes problèmes. Et ils se retrouvent dans le reste de la Suisse romande, même si c'est à un degré moindre.

«J'interviens dans tous les cantons romands et je constate qu'il y a des situations difficiles un peu partout, aussi bien dans les classes primaires que secondaires, à Fribourg, Neuchâtel, en Valais, dans le Jura», constate Jean-Claude Richoz*, un coach spécialisé qui a travaillé à Pinchat pour recadrer la classe 1011 CT.

«Dans certains établissements secondaires urbains, comme à Genève ou à Lausanne, c'est parfois plus extrême et il devient difficile d'enseigner. Certains élèves très peu scolaires, ou qui ont eu un parcours compliqué, posent des problèmes difficiles à résoudre.»

* Auteur du livre *Gestion de classes et d'élèves difficiles*, Lausanne, Favre, 2015.

Familles désintégrées

Derrière ces classes ingérables se cachent parfois des situations sociales très dures. «J'ai vu des élèves venir en classe avec des bleus, témoigne une enseignante, d'autres qui s'occupent de trois, quatre ou cinq frères et sœurs en bas âge, j'ai même eu un élève qui amenait ses affaires dans un carton.»

L'éclatement de la cellule familiale joue souvent un rôle clé. Exemple parmi d'autres à Pinchat: un élève en mauvais termes avec sa mère, dont le père est absent, qui vit chez sa grand-mère et présente une agitation anormale, se levant sans cesse et perturbant la classe avec de petits bruits.

Insulte personnelle adressée par un élève à une prof fragilisée.

— Dessin: Kalonji

«Ce que je vois le plus en ce moment, ce sont des familles monoparentales, où le parent doit trouver un travail très vite suite à une séparation, constate le directeur de Pinchat, Alain Basset. Beaucoup de familles cumulent plusieurs boulots, par exemple un temps partiel mal rémunéré, plus un autre le soir pour faire bouillir la marmite.»

— Photo: Eddy Mottaz

A Pinchat, beaucoup d'élèves de R1/CT sont d'origine étrangère: Portugal, Espagne, Amérique du Sud, Kosovo, Balkans, voire pays arabes... Leurs parents parlent parfois mal français et ne peuvent pas aider pour les devoirs – une proportion de dix devoirs non faits sur douze n'est pas exceptionnelle.

Même assister aux réunions de parents d'élèves est un défi pour eux, «surtout parce qu'ils travaillent le soir et n'osent pas en parler à leur patron, explique Alain Basset. Ça concerne par exemple les agents de sécurité ou de nettoyage, les concierges, les personnes qui travaillent à l'aéroport ou même dans les magasins.»

Géographie d'une crise

Pourtant, Pinchat n'est pas une école pour défavorisés. Perché au rebord d'une falaise qui domine Carouge, le complexe scolaire se situe à la frontière de deux mondes. Sur le plateau, des quartiers de villas à l'ambiance presque campagnarde. En bas, une périphérie de cités HLM dont certaines sont plutôt délabrées.

«On peut dire qu'une bonne partie des élèves de R1/CT viennent du bas, et qu'ils doivent monter leur chemin de calvaire jusqu'au cycle, résume Jean-Michel Bugnion, directeur de Pinchat ad interim en 2012 et candidat PDC au Grand Conseil. C'est sur ce chemin qu'une partie des tensions, des frustrations s'exprime.»

Tôt le matin, et en fin d'après-midi, des flots d'élèves montent et redescendent le chemin des Moraines par petits groupes, encapuchonnés, portable en main, avec parfois une enceinte portative crachant du rap. Des exclamations très crues fusent dans le brouhaha:

— «*Ferme ta gueule, en plus déjà tu schlingues*»;

— «*On s'en bat les couilles*»;

— «*Nique ta mère*»;

— «*Putain*».

Le chemin est connu pour être le lieu où se passent des bagarres. Plus récemment, il est devenu le théâtre d'une coutume brutale. Les élèves dont c'est l'anniversaire se voient barbouillés par surprise de farine et d'œufs jetés par leurs camarades. Une lettre a été adressée aux parents pour interdire cette pratique, sans la faire cesser complètement.

Pinchat a longtemps eu la réputation d'être un cycle plutôt bourgeois. Mais son statut s'est dégradé: «Pinchat aurait une mauvaise image/réputation avec des bagarres régulières et de la méchanceté», note le procès-verbal de l'assemblée des délégués d'élèves du 22 mai 2017.

Sans nier la survenance de bagarres occasionnelles, son directeur, Alain Basset, estime qu'il y a des problèmes plus graves. D'abord le cyberharcèlement, ces insultes et menaces diffusées par les réseaux sociaux, surtout le soir ou la nuit. Ensuite la phobie scolaire: «Des élèves n'arrivent plus à aller à l'école. Certains font le chemin mais repartent aussitôt, en disant qu'ils n'arrivent pas à rester en cours.» Le problème toucherait surtout des élèves en difficulté, notamment ceux de R1/CT.

Le rêve brisé d'André Chavanne

La ségrégation scolaire, si lisible aujourd'hui, est aux antipodes des idéaux fondateurs du cycle. Si Pinchat a été placé à la frontière des quartiers et des classes, c'était, à l'origine, pour mieux les brasser – jusqu'à effacer les barrières sociales.

Propos échangés entre élèves du Cycle de Pinchat.

— Dessin: Kalonji

Pinchat a été le second cycle construit à Genève, en 1964-1965, la grande époque d'André Chavanne, conseiller d'Etat qui dirigea l'Instruction publique de 1961 à 1985. «La volonté de Chavanne était la mixité», rappelle Christoph Bollmann, ancien architecte et animateur de radio, qui connaît parfaitement le quartier de Pinchat. «La République voulait niveler les classes sociales. Chavanne était un socialiste et, dans son idée, les milieux aisés et moins aisés devaient se confronter, pour que la ploutocratie ne se perpétue pas à l'école.»

André Chavanne rêvait d'un cycle sans niveaux, dit «hétérogène». Il pensait que ce système ouvert finirait par s'imposer. Mais en 2011, après des années de guérilla entre partisans des niveaux et tenants des classes hétérogènes, le peuple genevois a approuvé un compromis: des séparations nettes entre élèves forts, moyens et faibles, comme voulu par la droite, mais avec des passerelles permettant le passage entre les couches, pour amadouer la gauche.

— Photo: Eddy Mottaz

A Pinchat, huit élèves de R1 ont ainsi pu passer en R2 (le niveau moyen) depuis le début de l'année. Mais ce système hybride est source d'effets pervers, argumente l'ancien directeur Jean-Michel Bugnion: «L'élève de R1 a un sentiment d'échec, mais il peut être rédempté, sauvé. Beaucoup ont une forte attente de passer au niveau supérieur. Une minorité y arrive après trois mois, un an. Et ceux qui restent? Eh bien, ils sont damnés! L'élève se dit alors: «Il faut bien qu'on m'admire d'une façon ou d'une autre puisque à l'école je suis mauvais. Et comment devient-on populaire? En faisant rire, d'abord au détriment des profs.»

Profs en rupture

Le corps enseignant n'a pas été formé pour affronter ces classes rebelles. Ses représentants sont en majorité des universitaires, éloignés des réalités sociales qui nourrissent le mal-être de leurs élèves. Pour beaucoup, le choc est rude, parfois dévastateur.

— Photo: Eddy Mottaz

Dans un sondage diffusé en 2017, le Syndicat des enseignants romands faisait état d'un «épuisement professionnel et d'un ras-le-bol toujours plus grands» de ses membres. A Genève, 65,7% des profs répondaient avoir «souvent» ou «très souvent» l'impression de «devoir tenir le coup en période scolaire», à la limite du burn-out.

«J'ai l'impression de devoir tenir le coup pendant la période scolaire»

Source: sondage publié en 2017 par le Syndicat des enseignants romands

Juliane Bourgeois connaît cette situation. Durant deux ans, à Pinchat, elle a enseigné treize heures par semaine à une classe de 9e R1. Une expérience qui l'a à chaque fois épuisée et forcée à se mettre à l'arrêt durant un mois. «Avec ces classes, on ne peut pas se permettre une seconde de répit, explique-t-elle. Il faut toujours les reconcentrer, les remotiver, les ramener sur le sujet en cours... C'est un peu comme de tourner à fond, en voiture, en première. Si vous faites ça trop longtemps, le moteur explose!»

Jean-Claude Richoz, le coach pour classes difficiles, rencontre chaque semaine des profs épuisés et qui n'en peuvent plus nerveusement: «Je travaille dans une école avec un groupe, et tout d'un coup, alors qu'on parle d'une situation de classe, l'enseignant concerné craque et se met à pleurer.»

Les classes les plus difficiles exigent un profil d'enseignant particulier. Fort, confiant, prêt à nouer un lien affectif avec ses élèves. Capable, aussi, de garder son calme quand on le provoque, pour éviter «l'escalade symétrique»: l'enseignant demande quelque chose («Pose ton téléphone, s'il te plaît»), l'élève refuse, l'enseignant insiste, l'élève l'injurie («J'te casse la gueule, pauvre conne!»), le ton monte quasiment jusqu'à en venir aux mains.

Certains arrivent à digérer ces situations, d'autres pas. «Vous avez énormément de profs qui sont à l'aise avec ces classes, mais quand vous n'êtes pas formé, pas volontaire, vous êtes rapidement en difficulté et ça peut être extrêmement fatigant», commente l'ancien conseiller d'Etat genevois Charles Beer, qui a mis en œuvre la dernière réforme du cycle en 2011.

Réponse d'une élève à une professeure qui lui demandait de lâcher son téléphone.

— Dessin: Kalonji

Depuis, les réseaux sociaux et les smartphones ont changé le rapport de force au détriment du corps enseignant. Un professeur de Pinchat s'est ainsi retrouvé piégé par ses élèves, qui l'ont provoqué en classe pour l'énerver et filmer en cachette sa réaction. «Ça s'est bien terminé, le film a été effacé et l'élève a été sanctionné», assure toutefois le directeur Alain Basset.

Solutions de secours

Pour aider le personnel, des formations ont été mises en place. Elles se nomment discipline positive, médiation culturelle, dialogue philosophique... A Pinchat, il n'est pas rare qu'une classe turbulente soit encadrée par deux enseignants. Pour réapprendre à «poser le cadre», certains cycles ont recours à des coachs externes.

Mais l'offre la plus surprenante, proposée depuis quelques années par le Département genevois de l'instruction publique, s'intitule «Comment ajuster notre posture et trouver la

juste distance intérieure face à des classes difficiles grâce à la rencontre avec un cheval».

Christine Agassis Zink, équipédagogue.

— Vidéo: Simon Gabioud

Approvoiser des adolescents rebelles en s'initiant au dressage? Christine Agassis Zink, l'équipédagogue qui donne ce cours, explique son approche: «Face à ces classes entraînées par des éléments perturbateurs, on se retrouve comme face un cheval: il est plus fort que vous, imprévisible et potentiellement incontrôlable.»

Selon elle, «les profs qui sortent de l'université vivent parfois dans un monde privilégié, préservé de la violence. Ils ont de la difficulté à se faire entendre, à être respectés, à avancer dans le programme. Ils se sentent démunis et impuissants. Ça fait vingt ans que j'accompagne des enseignants, et j'ai pu observer en parallèle l'évolution de l'enfance. Beaucoup de parents sont dans l'incapacité de donner un cadre cohérent.»

Face à la démission de certaines familles, la définition traditionnelle du métier d'enseignant – transmettre un savoir – devient obsolète. «Ce dont ces élèves ont besoin, c'est d'éducateurs bienveillants», estime Christine Agassis Zink.

Après le cycle, la voie de garage?

Indiscipline, faible niveau scolaire, profs laminés... Ces problèmes ne sont pas sans conséquences pour la suite. A Genève, les élèves les plus faibles du cycle alimentent, quelques années plus tard, le décrochage scolaire.

De moins en moins d'apprentissages, de plus en plus d'élèves en transition

Source: Service de recherche en éducation

Le phénomène se joue en deux temps. A la sortie du cycle, les élèves les moins bien notés tentent de se diriger vers un apprentissage. Mais ils se heurtent souvent à un mur. Trop jeunes, sans formation pratique, «ils ne correspondent pas aux exigences des entreprises, analyse François Rastoldo, du Service de la recherche en éducation (SRED). Ils sont coincés entre l'école, où ils n'ont pas accès en raison des notes, et les entreprises qui ne veulent pas les embaucher.»

A Genève, l'économie tertiaisée laisse peu d'options aux jeunes les moins scolaires. «Pour accéder aux banques, régies, assurances, bonne chance! Le niveau d'exigence a beaucoup augmenté», ajoute François Rastoldo.

De plus en plus, ces élèves se dirigent donc vers des «boucles de transition»: des classes préparatoires censées les amener vers des formations à leur portée, comme l'Ecole de culture générale (ECG), qui forme notamment aux métiers de la santé, ou le Centre de la transition professionnelle, destiné aux métiers industriels ou manuels.

Le nombre d'élèves orientés vers ces «boucles» a doublé entre 2000 et 2016, passant de 7% à 15% des adolescents qui sortent du cycle. Mais le taux d'échec des classes préparatoires est très élevé – environ 50%. Résultat: ceux qui sortent sans formation ni place d'apprentissage de cette transition sont des centaines chaque année – quelque 330 en 2013, selon les chiffres du SRED.

— Photo: Eddy Mottaz

Pour l'autre moitié de postulants, ceux qui réussissent à entrer à l'ECG, l'enjeu va être de «se bouger pour trouver une place, pour définir un projet», résume Isabelle Godot, directrice de l'ECG Ella-Maillart, au centre de Genève. «Beaucoup de ces gamins ne voient pas de sens à ce qu'ils font, observe-t-elle. Souvent, ils n'ont pas redoublé, mais le système les a poussés, et ils ont continué leur parcours sans qu'on leur dise: «Stop, ça ne va pas.»

Vers un autre enseignement

Pour mieux cadrer puis orienter ces élèves, il faudrait un enseignement différent. Une formation concrète, plutôt qu'un savoir scolaire au rabais. «Il faudrait s'ouvrir beaucoup plus à des profs orientés vers l'éducation et des projets d'apprentissage», estime l'ancien conseiller d'Etat Charles Beer. Une évolution pour l'instant impossible: «On n'arrive pas à diversifier, vu les exigences requises. Pourtant, la recherche d'apprentissage devrait être prioritaire en toutes situations.»

Un élève de Pinchat à son enseignante, en début d'année.

— Dessin: Kalonji

Avec la dernière réforme du cycle, le temps consacré aux disciplines pratiques – musique, dessin, travaux manuels – a baissé. Les élèves de R1/CT sont bombardés de mathématiques, d'allemand et de français, dans une tentative désespérée de «faire le programme». Alors que selon Jean-Michel Bugnion, il leur faudrait «plus de liberté pour monter des projets, pour responsabiliser ces classes».

Interrogée par *Le Temps* sur la situation au cycle, l'actuelle ministre genevoise de l'Education, Anne Emery-Torracinta, partage le constat général d'échec en ce qui concerne les élèves les plus faibles. «On est loin du compte en termes d'apprentissage scolaire de base. Et ça, c'est très inquiétant», déclare-t-elle dans un entretien que nous publierons en intégralité ce lundi 9 avril sur notre site et dans notre édition de mardi 10 avril.

La magistrate promet de lancer une réforme du cycle – à condition, bien sûr, d'être réélue au Conseil d'Etat, lors de l'élection qui se déroulera les 15 avril et 6 mai.

Mais même si une réforme est mise en route, elle prendra du temps. Pour changer la loi actuelle, il faudra des débats au Grand Conseil, suivis d'un éventuel référendum. Autant dire des années de travail, avec des chances de succès incertaines.

En attendant, les cycles devront gérer leurs classes infernales. Avec, parfois, des signes encourageants. A Pinchat, la classe de 1011 CT est en voie de reformation avec les élèves les mieux disposés. Et même ceux qui sortent des classes les plus faibles peuvent rebondir, assure Isabelle Godot, qui en accueille certains à l'ECG: «Ici, c'est un nouveau départ. Certains ont fait des bêtises au cycle et se disent: «Je vais essayer de faire mieux». Mais ce sont des élèves chouettes. S'il y a un cadre bienveillant autour d'eux, ça fonctionne.»

Recettes pour gérer une classe difficile

Recettes pour gérer une classe difficile

Sources: enseignants de Pinchat et de Drize; Jean-Claude Richoz, *Gestion de classes et d'élèves difficiles*, Lausanne, Favre, 2015

— Accueillir les élèves à l'entrée de la classe. Ces derniers comprennent qu'ils entrent dans un espace protégé. — Créer des liens affectifs avec les élèves. Un simple «bonjour, comment ça va?» en début de journée peut aider. — Donner tout de suite du travail aux élèves. L'idée est de les garder concentrés. Exemple: recopier des phrases écrites au tableau en conjuguant des verbes, dans un silence complet. — Un bruit = une annotation dans le carnet. Dès qu'un élève sort du cadre, il est sanctionné. — Former une équipe d'enseignants soudée, avec des règles strictes et uniformes. «Le flou, c'est laisser la place au n'importe quoi.» — Mettre deux enseignants par classe à certaines heures. — Engager un coach extérieur. Certains retraités très expérimentés, comme le Vaudois Jean-Claude Richoz ou le Français Serge Boimare, peuvent apporter de précieux conseils. — «Remettre en route la machine à penser» (méthode Boimare). Les élèves écoutent un texte lu par l'enseignant et doivent le résumer, en tirer des questions existentielles, parfois sous forme de petit dessin.





REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
 Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
 Enseignement obligatoire
 Etablissement primaire Bois-des-Arts / Adrien-Jeandin

Année scolaire : 2017-2018

BULLETIN SCOLAIRE

XXXX	N° d'élève : 05349540
Né le 17 janvier 2006	Ecole : ADRIEN-JEANDIN
Année de scolarité : 8P	Classe : M. NNNN nnnn
	Premier trimestre

APPRENTISSAGES DANS LA VIE SCOLAIRE

	La progression de votre enfant est :		
	Très satisfaisante	Satisfaisante	Peu satisfaisante
Dans la prise en charge de son travail personnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans ses relations avec les autres élèves et les adultes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans la collaboration avec ses camarades	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans le respect des règles de vie commune	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

APPRENTISSAGES DANS LES DISCIPLINES

	Moyennes trimestrielles
Langues	
Français I Production orale et écrite, compréhension orale et écrite	
Français II Orthographe, grammaire, conjugaison, vocabulaire	
Allemand	
Anglais	
Mathématiques et Sciences de la nature	
Mathématiques	
Sciences de la nature	
Sciences humaines et sociales	
Histoire - Géographie - Citoyenneté	

COMMENTAIRES :

.....

.....

.....

.....

.....

Absence-s durant le trimestre : 0 demi-journée-s

Enseignant-e-s

Date :

Signature-s :

Répondant-e légal-e

Date :

Signature :

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE
CYCLE D'ORIENTATION

Carnet
de l'élève

2018-2019

Nom:

Prénom:

Classe:

Collège



CADRE GÉNÉRAL

Le cadre de l'école publique genevoise est posé par les documents de référence suivants :

- Plan d'études romand (PER) et ses compléments cantonaux ;
- Loi sur l'instruction publique (C 1 10, LIP) ;
- Règlement du cycle d'orientation (C 1 10.26, RCO) ;
- Règlement interne de l'établissement.

La brochure *Informations générales 2018-2019, cycle d'orientation, enseignement secondaire genevois, 9CO/10CO/11CO* (ge.ch/co/doc/brochure_co.pdf) comporte des références ainsi que des informations utiles.

Le carnet de l'élève, document officiel interne au cycle d'orientation (CO), est destiné à faciliter la communication entre l'élève, ses parents* et ses enseignant-e-s. **Il doit être tenu avec soin.**

Ce carnet remplit plusieurs objectifs :

- fournir à la famille des informations générales nécessaires au bon déroulement de la scolarité au CO ;
- favoriser une communication régulière entre les enseignant-e-s et les parents et fournir à l'élève et à sa famille un suivi de l'évolution du comportement, de l'application et du travail scolaire ;
- consigner les observations de la direction, du/de la maître-sse de classe et des enseignant-e-s, ainsi que des informations administratives ;
- regrouper les résultats des travaux évalués par une note : ceux-ci sont transcrits par l'élève, dès réception, sur les grilles figurant aux pages 54, 82 et 116 ;
- présenter les bulletins intermédiaires d'évaluation du comportement aux pages 55 et 83 (en fin d'année et pour tou-te-s les élèves, l'évaluation certificative du comportement est faite, selon la même grille, sur le bulletin annuel d'évaluation du comportement figurant dans le livret scolaire ; seul ce dernier document fait officiellement foi).

En ce qui concerne le mode d'utilisation de ce document, l'élève se conformera aux indications données par la direction de l'établissement et par ses enseignant-e-s.

En cas de perte de ce carnet et après validation par le/la doyen-ne concerné-e, l'élève achètera un duplicata auprès du/de la caissier/-ère-comptable de l'établissement.

* Sont considérées comme parents les personnes qui détiennent l'autorité parentale, à défaut le/la représentant-e légal-e (LIP, art. 3).

TABLE DES MATIÈRES

Cadre général	3
Calendrier scolaire 2018-2019	6
Horaire personnel de l'élève	8
Cadre pédagogique	10
Information et orientation scolaires et professionnelles	12
Grille horaire	13
Disciplines principales	14
Précisions sur l'évaluation	15
Évaluation commune	16
Conditions de promotion	17
Certificat	17
Livret et bulletin scolaires	17
Soutiens et aménagements scolaires	18
Utilisation d'Internet	20
Utilisation d'appareils électroniques privés	21
Droit à l'image	22
Assurances	23
Absences des élèves	24
Soutiens pédagogiques	26
Informations diverses	27
Premier trimestre :	
Quinzaines	30
Récapitulatif des évaluations	54
Évaluation du comportement	55
Bilan et commentaires	56
Deuxième trimestre :	
Quinzaines	58
Récapitulatif des évaluations	82
Évaluation du comportement	83
Bilan et commentaires	84
Troisième trimestre :	
Quinzaines	86
Récapitulatif des évaluations	116
Bilan et commentaires	117
Commentaires	118
Regards sur l'avenir	122
Informations diverses	124

CALENDRIER SCOLAIRE 2018-2019

		Quinzaines		Vie scolaire/Vacances
Premier semestre : du 27 août 2018 au 18 janvier 2019	Premier trimestre (T1) du 27 août au 23 novembre 2018 12 semaines scolaires	lu 27.08.18 - ve 31.08.18	A	<i>lu 27.08 : Rentrée scolaire</i>
		lu 03.09.18 - ve 07.09.18	B	<i>je 06.09 : Jeûne genevois</i>
		lu 10.09.18 - ve 14.09.18	A	
		lu 17.09.18 - ve 21.09.18	B	
		lu 24.09.18 - ve 28.09.18	A	
		lu 01.10.18 - ve 05.10.18	B	
		lu 08.10.18 - ve 12.10.18	A	<i>Pré-conseils d'orientation</i>
		lu 15.10.18 - ve 19.10.18	B	
		lu 22.10.18 - ve 26.10.18		Vacances d'automne
		lu 29.10.18 - ve 02.11.18	A	
		lu 05.11.18 - ve 09.11.18	B	
		lu 12.11.18 - ve 16.11.18	A	
	lu 19.11.18 - ve 23.11.18	B		
	Deuxième trimestre (T2) du 26 novembre 2018 au 8 mars 2019 12 semaines scolaires	lu 26.11.18 - ve 30.11.18	A	<i>Conseils d'orientation (T1)</i>
		lu 03.12.18 - ve 07.12.18	B	
		lu 10.12.18 - ve 14.12.18	A	
		lu 17.12.18 - ve 21.12.18	B	
		lu 24.12.18 - ve 28.12.18		Vacances de Noël et Nouvel An
		lu 31.12.18 - ve 04.01.19		
		lu 07.01.19 - ve 11.01.19	A	
		lu 14.01.19 - ve 18.01.19	B	

		Quinzaines		Vie scolaire/Vacances
Deuxième semestre : du 21 janvier au 28 juin 2019	Deuxième trimestre (T2) du 26 novembre 2018 au 8 mars 2019 12 semaines scolaires	lu 21.01.19 - ve 25.01.19	A	<i>lu 21.01 : Début du deuxième semestre</i>
		lu 28.01.19 - ve 01.02.19	B	
		lu 04.02.19 - ve 08.02.19	A	<i>EVACOM 11°</i>
		lu 11.02.19 - ve 15.02.19	B	
		lu 18.02.19 - ve 22.02.19		Vacances de février
		lu 25.02.19 - ve 01.03.19	A	
		lu 04.03.19 - ve 08.03.19	B	
	Troisième trimestre (T3) du 11 mars au 28 juin 2019 13,5 semaines scolaires	lu 11.03.19 - ve 15.03.19	A	<i>Conseils d'orientation (T2)</i>
		lu 18.03.19 - ve 22.03.19	B	<i>ma 19.03: TAF Français 11° me 20.03: TAF Mathématiques 11°</i>
		lu 25.03.19 - ve 29.03.19	A	
		lu 01.04.19 - ve 05.04.19	B	
		lu 08.04.19 - ve 12.04.19	A	
		lu 15.04.19 - ve 19.04.19	B	Vacances de Pâques dès je 18.04
		lu 22.04.19 - ve 26.04.19		
		lu 29.04.19 - ve 03.05.19	A	me 01.05: Fête du travail
		lu 06.05.19 - ve 10.05.19	B	
		lu 13.05.19 - ve 17.05.19	A	
		lu 20.05.19 - ve 24.05.19	B	
		lu 27.05.19 - ve 31.05.19	A	je 30.05: Ascension
		lu 03.06.19 - ve 07.06.19	B	
		lu 10.06.19 - ve 14.06.19	A	lu 10.06: Pentecôte
		lu 17.06.19 - ve 21.06.19	B	ve 21.06: <i>Fin des cours</i>
		lu 24.06.19 - ve 28.06.19		<i>Conseils d'orientation (T3) Élèves convoqué-e-s pour les opérations de fin d'année</i>

Vacances d'été : du lundi 1^{er} juillet au vendredi 23 août 2019.

La rentrée est fixée au lundi 26 août 2019.

HORAIRE PERSONNEL DE L'ÉLÈVE

HORAIRE PERSONNEL
ET/OU LISTE DES ENSEIGNANT-E-S
À COLLER

HORAIRE PERSONNEL DE L'ÉLÈVE

HORAIRE PERSONNEL
ET/OU LISTE DES ENSEIGNANT-E-S
À COLLER

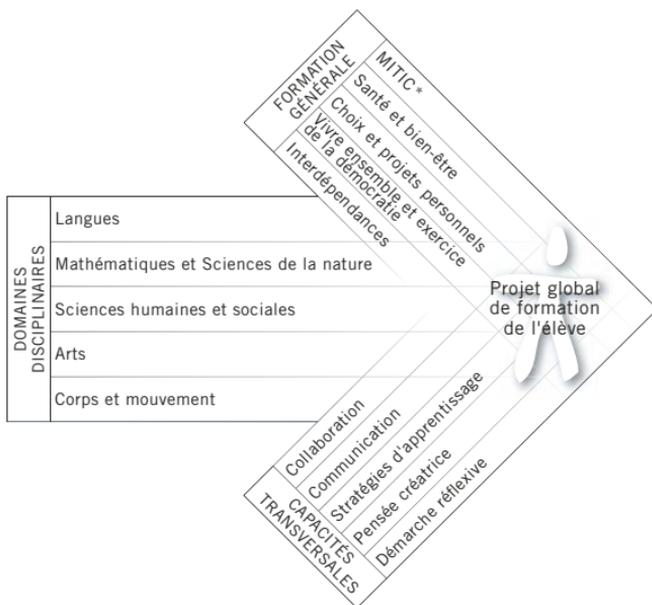
CADRE PÉDAGOGIQUE

LIP, art. 15, 68, 69, 70 – RCO, art. 6, 20, 21

Plan d'études romand

Mis en place dès la rentrée 2011, le Plan d'études romand (PER) est l'instrument de référence fédérateur, pour l'ensemble des cantons romands, entre les enseignant-e-s, l'institution scolaire et les parents pour les onze années de la scolarité obligatoire. Le PER définit ce que les élèves doivent apprendre. Il est structuré sur trois entrées de formation : cinq domaines disciplinaires, cinq thématiques de Formation générale et cinq Capacités transversales.

Il est possible de consulter le Plan d'études romand sous forme numérique à l'adresse www.plandetudes.ch et les documents précisant sa mise en œuvre à Genève sur le site Disciplines CO (edu.ge.ch/co).



* Médias, images, technologies de l'information et de la communication

Moyens d'enseignement

Des moyens d'enseignement romands (MER) ainsi que des moyens d'enseignement cantonaux complémentaires sont édités sous forme imprimée et/ou numérique pour honorer les objectifs du PER et des programmes spécifiques. Le catalogue des moyens d'enseignement officiels du cycle d'orientation peut être consulté sur le site Disciplines CO (edu.ge.ch/co) ainsi que sur le site de l'économat du DIP (ECDIP : icp.ge.ch/dip/ecdip). Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Spécificités cantonales

Le PER permet aux cantons romands, selon leur organisation scolaire, d'introduire quelques disciplines supplémentaires (les spécificités cantonales).

À Genève, ont été introduits par exemple les cours d'Expression orale, de Langue et culture latines (LCL), d'Informatique, de Médias et images (MI), la Maîtrise de classe/ Information et orientation scolaires et professionnelles (IOSP), ainsi que les cours spécifiques aux sections et aux profils en 10^e et 11^e années qui développent certains apprentissages du PER.

Sections et profils en 10^e et 11^e années

La section communication et technologie (CT) privilégie l'apprentissage de la communication orale et la maîtrise des outils informatiques. Les élèves développent des connaissances et des compétences pratiques et se forment à une utilisation citoyenne d'Internet. En 11^e année, une période d'IOSP supplémentaire renforce la formation des élèves de cette section.

La section langues vivantes et communication (LC) privilégie l'apprentissage de la communication orale et écrite en français, en allemand et en anglais. Les élèves développent ces aptitudes de communication dans des situations d'apprentissage variées en lien avec des situations de la vie courante et renforcent leurs compétences en lecture.

La section littéraire-scientifique (LS) :

- **profil latin (L)** privilégie l'apprentissage de la langue latine par la lecture et la traduction de textes antiques. L'étude du latin et de la civilisation gréco-romaine favorise l'acquisition de compétences culturelles par la mise en évidence de références à l'Antiquité et renforce les compétences linguistiques par une approche plurilingue.
- **profil langues vivantes (LV)** privilégie une pratique approfondie de l'allemand et de l'anglais en communication orale et écrite. À travers l'étude et les commentaires de divers textes littéraires, les élèves s'imprègnent de différents patrimoines culturels. L'approche plurilingue de ce profil offre aussi une sensibilisation aux dialectes et à la culture suisses alémaniques.
- **profil scientifique (S)** privilégie le développement et l'acquisition de connaissances et de démarches spécifiques aux mathématiques, à la biologie et à la physique. Les élèves sont mis-es en situation d'élaborer des stratégies de résolution de problèmes propres aux disciplines de ce profil en appliquant des raisonnements scientifiques et à travers des activités expérimentales.

INFORMATION ET ORIENTATION SCOLAIRES ET PROFESSIONNELLES

RCO, art. 42

Avec le dispositif transversal d'Information et orientation scolaires et professionnelles (IOSP), l'école vise à rendre l'élève autonome dans la gestion et la réalisation d'un projet, à faciliter l'orientation scolaire et professionnelle de chacun-e et son insertion dans la société.

L'IOSP se déploie au cycle d'orientation selon plusieurs axes et objectifs. Il s'agit notamment d'accompagner les élèves par un processus progressif et continu de la 9^e à la 11^e année, de procurer une aide à la construction personnalisée d'un projet de formation scolaire ou professionnelle, de donner des informations sur les filières de formations et d'inciter les élèves à la découverte progressive du monde professionnel.

Mise en œuvre de l'IOSP

Un **cours d'IOSP** est donné à l'ensemble des élèves, dans le cadre du projet global de formation de l'élève du Plan d'études romand (PER).

Chaque année de scolarité, une **activité phare** est destinée à faire découvrir concrètement à l'élève les réalités du monde professionnel (journée des métiers, stage, visite d'un centre de formation professionnelle, etc.).

En 2018-2019, l'ensemble des classes visiteront ***cité-métiers.ch***, l'**expo** qui aura lieu du 20 au 25 novembre 2018.

Une **consultation d'orientation** peut être demandée sur rendez-vous dans chaque établissement.

Pour toute question relative à l'IOSP, il est possible de s'adresser au/à la maîtresse de classe ou au/à la psychologue conseiller/-ère en orientation de l'école ou de consulter la page consacrée à l'IOSP sur le site de l'État (**www.ge.ch/lc/iosp**).

Comment s'informer en dehors de l'école ?

Plusieurs moyens d'information sont à disposition des élèves et de leurs parents :

- les journées portes ouvertes des centres de formation professionnelle (CFP) ;
- les « zoom métiers »*, qui permettent de s'informer sur les filières de formation et de découvrir des métiers (mercredi après-midi, de septembre à mai, entrée libre) ;
- les ateliers « décrocher un stage »* (jeudi matin, en dehors des vacances scolaires, sur inscription) ;
- les « ateliers parents »*, pour aider son enfant à s'orienter (une fois par mois, entrée libre).

* Prestations de l'OFPC (Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, rue Prévost-Martin 6, 1205 Genève)

GRILLE HORAIRE

LIP, art. 49

Dotation horaire de base pour tou-te-s les élèves				
Domaines	Disciplines	9 ^e	10 ^e	11 ^e
Langues	Français	6*	4-5**	5
	Langue et culture latines (LCL)	1-2***		
	Allemand	4	4	3
	Anglais	2	3	3
Mathématiques et Sciences de la nature	Mathématiques	5	5	5
	Biologie	2	2	
	Physique			2
Sciences humaines et sociales	Histoire	2	2	2
	Géographie	2	2	2
	Citoyenneté	1		
Arts	Activités créatrices et manuelles (ACM)	1		
	Arts visuels		2	2
	Musique	1	1	
Corps et mouvement	Éducation physique	2-3****	2	2
	Éducation nutritionnelle	1		
Formation générale	Maîtrise de classe/IOSP*****	1	1	1
	Informatique	1		
	Médias et images (MI)			1
Total pour les cours de base		32-33	28-29	28

Dotation horaire pour les sections et profils										
	10 ^e					11 ^e				
	Sections :			LC	CT	LS			LC	CT
	L	LV	S			L	LV	S		
Expression orale				1	1				1	1
Latin	5					5				
Allemand : lecture et communication		2		2		2			1	
Anglais : lecture et communication		1				2			2	
Démarches mathématiques et scientifiques (DMS)			1					2		
Biologie								2		
Physique			2							
IOSP et travail personnel										1
Informatique					2					2
Total pour tous les cours		33	32	32	32	32	33	32	32	32

* En 9^e, le cours est organisé en 5 périodes hebdomadaires de Français, ainsi que, chaque semaine en alternance, 1 période de Français-lecture et 1 période d'Expression orale.

** En 10^e, 5 périodes de Français en section CT, LC et LS, profil S et LV; 4 périodes en section LS, profil L.

*** En 9^e, 1 période de LCL (tronc commun) pour tou-te-s les élèves; une 2^e période de LCL (prolongement) pendant deux trimestres en regroupement 3.

**** En 9^e, 3 périodes d'Éducation physique en regroupement 1 et 2; 2 périodes en regroupement 3.

***** IOSP : Information et orientation scolaires et professionnelles (donné en alternance avec la maîtrise de classe).

Sections et profils : LS : Littéraire-scientifique (L : Latin – LV : Langues vivantes – S : Sciences)

LC : Langues vivantes et communication

CT : Communication et technologie

DISCIPLINES PRINCIPALES

RCO, art. 21

Les disciplines principales, reconnues comme fondamentales dans l'apprentissage des élèves et dont les notes interviennent spécifiquement dans les conditions de promotion, sont le Français, les Mathématiques et l'Allemand pour tou-te-s les élèves.

À partir de la 10^e, les élèves sont réparti-e-s en sections :

- Communication et technologie (CT) ;
- Langues vivantes et communication (LC) ;
- Littéraire-scientifique (LS), qui comporte trois profils :
 - Latin (L),
 - Langues vivantes (LV),
 - Sciences (S).

Une quatrième note figure alors dans les disciplines principales et caractérise la section et/ou le profil. Elle est constituée des disciplines suivantes, évaluées trimestriellement :

CT	Informatique et Expression orale (deux notes comptant chacune pour moitié de la quatrième note principale)
LC	10 ^e : Allemand : lecture et communication * et Expression orale (deux notes comptant chacune pour moitié de la quatrième note principale) 11 ^e : Anglais : lecture et communication *, Allemand : lecture et communication * et Expression orale (trois notes comptant chacune pour un tiers de la quatrième note principale)
LS : L	Latin
LS : LV	Allemand : lecture et communication * et Anglais : lecture et communication * (deux notes comptant chacune pour moitié de la quatrième note principale)
LS : S	10 ^e : Physique et Démarches mathématiques et scientifiques (deux notes comptant chacune pour moitié de la quatrième note principale) 11 ^e : Biologie et Démarches mathématiques et scientifiques (deux notes comptant chacune pour moitié de la quatrième note principale)

* Pour les élèves de la section LC et du profil LV, les enseignements de langue propres à la section ou au profil ont des contenus spécifiques ainsi qu'une évaluation distincte des cours de base d'Allemand et d'Anglais communs à tou-te-s les élèves.

PRÉCISIONS SUR L'ÉVALUATION

RCO, art. 37

Toutes les disciplines enseignées font l'objet d'une évaluation chiffrée, à l'exception des disciplines suivantes :

- Informatique en 9^e ;
- La partie « promotion du latin » du cours de Langue et culture latines en 9^e R3 ;
- Médias et images (MI) en 11^e ;
- Information et orientation scolaires et professionnelles (IOSP) sur les trois ans du CO.

Les enseignements suivants font l'objet d'une évaluation intégrée à une moyenne disciplinaire et ne sont pas mentionnés dans le bulletin scolaire :

• À la grille horaire de 9^e :

- **Citoyenneté** : La note annuelle est intégrée dans la moyenne d'Histoire ou de Géographie au deuxième ou troisième trimestre, selon l'enseignant-e qui donne ce cours. Cette note peut être unique ou composée pour former une évaluation significative.
 - **Français-lecture (FL)** (cours donné en alternance avec l'Expression orale) : Évalué chaque trimestre dans le cadre du cours de Français.
 - **Expression orale (EO)** (cours donné en alternance avec Français-lecture) : La note annuelle est intégrée, pour 10 %, dans la moyenne de Français au troisième trimestre. Cette note est composée d'au moins une évaluation par trimestre.
 - **Langue et culture latines (LCL)** (seul le cours commun à tou-te-s les élèves est évalué) : La note annuelle est intégrée, pour 10 %, dans la moyenne de Français au troisième trimestre. Cette note est composée d'au moins une évaluation par trimestre.
- ## • Enseignements intégrés :
- **Enseignement du fait religieux** (9^e) et des **Grands Textes** (10^e-11^e) : Évalués dans le cadre du cours d'Histoire.
 - **Sensibilisation aux dialectes et à la culture suisses alémaniques** (10^e-11^e) : Évalué chaque trimestre dans le cadre du cours d'Allemand : lecture et communication du profil LV en section LS. Dans tous les cas, l'élève est évalué-e en allemand standard.

ÉVALUATION COMMUNE

RCO, art. 40

L'évaluation individuelle des acquis des élèves s'effectue notamment par des épreuves communes cantonales (EVACOM) et des tests d'attentes fondamentales (TAF) en référence au Plan d'études romand.

EVACOM

En 9^e, il n'y a pas d'EVACOM.

En 10^e, seul le cours de Physique spécifique au profil S de la section LS fait l'objet d'une EVACOM.

En 11^e, les EVACOM vérifient pour tou-te-s les élèves la maîtrise du Plan d'études romand en Français, en Allemand et en Mathématiques ainsi que la maîtrise des programmes spécifiques aux sections et aux profils :

CT		Travail personnel En 11 ^e CT, un travail personnel remplit le rôle de l'EVACOM. Ce dernier est travaillé et réalisé dans les enseignements spécifiques à cette section : Informatique, Expression orale et IOSP.
LC	Français	Anglais*
LS : L	Mathématiques Allemand*	Latin
LS : LV		Anglais*
LS : S		Biologie

* Les EVACOM d'Anglais et d'Allemand comportent une partie orale.

Les EVACOM durent en principe 95 minutes et leurs notes comptent pour 20% de la moyenne du trimestre.

Tests d'attentes fondamentales (TAF)

Au troisième trimestre de 11^e, les TAF sont destinés à vérifier que certaines attentes fondamentales de fin de cycle du Plan d'études romand en Français et en Mathématiques sont atteintes. Ces tests ne sont pas notés, mais leurs résultats sont consignés dans le bulletin scolaire.

CONDITIONS DE PROMOTION

RCO, art. 53

Norme de base

Une moyenne annuelle de 4,0 est requise pour chaque discipline.

Tolérances

L'élève qui ne remplit pas cette norme de base est néanmoins promu-e à condition :

- qu'il/elle n'ait pas plus de trois moyennes annuelles entre 3,5 et 3,9 ou pas plus d'une moyenne annuelle entre 3,0 et 3,4 et une autre entre 3,5 et 3,9 ou enfin une seule moyenne annuelle entre 2,5 et 2,9 ;
- et que la moyenne générale ainsi que la moyenne des disciplines principales soient au moins égales à 4,0.

La note minimum de 3,5 est exigée en Français et en Mathématiques.

CERTIFICAT

RCO, art. 57-58

Le certificat est décerné par la direction, sur proposition du conseil de classe, à l'élève qui satisfait simultanément aux trois critères suivants :

- une moyenne générale au moins égale à 5,0 ;
- une moyenne annuelle au moins égale à 4,0 dans chaque discipline ;
- un comportement satisfaisant.

LIVRET ET BULLETIN SCOLAIRES

RCO, art. 17

Le suivi de la scolarité obligatoire est consigné dans le livret de scolarité obligatoire (LSO).

Le bulletin scolaire contient les documents officiels d'évaluation : notes et bulletin annuel d'évaluation du comportement.

SOUTIENS ET AMÉNAGEMENTS SCOLAIRES

LIP, art. 24-27, 56 – RCO, art. 22-23

Contexte général

La mise en place de mesures de soutien et d'aménagements scolaires s'inscrit dans les finalités de l'école inclusive. Les soutiens et les aménagements contribuent à la réussite scolaire des élèves, notamment par la lutte contre l'échec scolaire, en tendant à permettre aux élèves concerné-e-s de satisfaire aux objectifs et progressions des apprentissages du Plan d'études romand (PER).

Ils peuvent être organisés sur temps ou hors temps scolaire et s'adressent de manière durable ou temporaire prioritairement aux élèves :

- en grandes difficultés d'apprentissage ;
- allophones ;
- à haut potentiel intellectuel, sportif ou artistique.

Les soutiens et les aménagements scolaires s'adressent également aux élèves porteurs/-euses d'un trouble neurodéveloppemental (langage, apprentissages, coordination motrice, troubles du spectre autistique), d'une déficience motrice, sensorielle ou intellectuelle, d'une maladie invalidante ou en situation de handicap avérés.

Mesures d'aménagements scolaires

Les mesures de soutien et les aménagements mis en œuvre par l'école prennent en compte la nature des répercussions du trouble, de la déficience motrice sensorielle ou intellectuelle, de la maladie invalidante ou de la situation de handicap sur les apprentissages ou le parcours scolaire de l'élève. Ils sont régulièrement évalués et adaptés à la progression de l'élève.

Le choix et la mise en œuvre des soutiens et des aménagements scolaires relèvent de la compétence des directions de collège, le cas échéant en concertation avec la direction générale.

Il appartient toutefois aux parents de faire la démarche auprès de la direction de collège afin que celle-ci soit informée des troubles et puisse le cas échéant mettre en place les mesures utiles. Des informations complémentaires se trouvent sur le site Disciplines CO (edu.ge.ch/co).

Élèves allophones

Un dispositif de classes d'accueil est destiné aux élèves allophones primo-arrivant-e-s, qui y bénéficient d'une mise à niveau scolaire et linguistique dont l'objectif est une intégration dans le système scolaire régulier. Les élèves sont scolarisé-e-s à 100 % en classe d'accueil.

Classes-atelier

Les classes-atelier reçoivent les élèves en grandes difficultés scolaires qui accomplissent la dernière année de leur scolarité obligatoire et ont besoin d'un programme spécifique et d'un encadrement approprié pour compléter leur bagage scolaire en lien avec un projet professionnel.

Cours Euler

L'EPFL et les départements de l'instruction publique de six cantons romands proposent un programme adapté aux élèves à haut potentiel en Mathématiques dès la 8P (voire dès la 7P). L'admission se fait sur concours d'entrée. Des informations complémentaires se trouvent sur le site de l'EPFL (euler.epfl.ch).

Dispense d'âge

Le dispositif de dispense d'âge est destiné aux enfants et aux jeunes qui sont en très net décalage avec les objectifs d'apprentissages de leur année de scolarisation, en leur offrant la possibilité de sauter une année de scolarité par rapport à leur classe d'âge.

Il s'agit d'une mesure de différenciation de l'enseignement qui permet aux élèves ayant une aisance certaine de suivre un enseignement mieux adapté à leur niveau de compétences. Le but de cette mesure n'est donc pas d'accélérer le parcours scolaire, mais de rendre possible une progression personnalisée, tenant compte des aptitudes et du rythme de développement de l'enfant ou du/de la jeune.

Les directions de collège se tiennent à la disposition des parents pour de plus amples informations.

Dispositif Sport-Art-Études

Le DIP s'engage pour la promotion de la relève sportive et artistique avec le dispositif Sport-Art-Études qui accompagne les sportifs/-ves, les danseurs/-euses et les musicien-ne-s de haut niveau tout au long de leur scolarité.

Le site www.ge.ch/sport-art-etudes donne les détails du dispositif.

UTILISATION D'INTERNET

LIP, art. 107

Cadre légal

Bien qu'immatériel, Internet n'est pas un espace de non-droit. Les lois en vigueur s'appliquent. Les parents et les enfants dès l'âge de 10 ans sont responsables de toute publication inappropriée ou illégale.

Il est notamment interdit de diffuser et de stocker des documents (textes, images ou sons) qui :

- portent atteinte à l'image et à la personnalité d'autrui : injures, diffamation, rumeurs, cyber-harcèlement ;
- contreviennent aux bonnes mœurs : images pornographiques, violentes, etc. ;
- violent le droit d'auteur : plagiat, téléchargement illégal de vidéos ou de musiques, piratage de logiciels ou d'applications ;
- constituent des actes délictueux : racisme, usurpation d'identité, désinformation ;
- incitent à des comportements à risque : défi, incitation suicidaire, vol, etc.

Il est également interdit de prendre et d'utiliser des photos, des vidéos – captées notamment avec un téléphone portable – et d'enregistrer des sons, sans l'autorisation explicite des personnes concernées.

Cadre scolaire

Internet est dans les écoles au service de la pédagogie. Son utilisation par les élèves en classe est définie par les objectifs de la thématique MITIC (Médias, images, technologies de l'information et de la communication) du Plan d'études romand (PER).

Dans les établissements, l'accès à Internet (par le Wi-Fi ou le réseau câblé) repose sur une infrastructure sécurisée et filtrée destinée à protéger les élèves de toute exposition à des contenus inappropriés, en particulier violents ou à caractère sexuel.

L'utilisation d'Internet n'allant pas de soi, il est nécessaire que les élèves soient sensibilisé-e-s aux risques. La Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et le Service écoles-médias (SEM) proposent ainsi de nombreux outils de sensibilisation (accessibles sur www.ge.ch/lc/pnco).

Cadre privé

Les parents peuvent installer sur leurs propres équipements informatiques ou ceux de leurs enfants des logiciels de contrôle parental. Ceux-ci permettent de filtrer automatiquement les contenus inappropriés.

Réseaux sociaux

Depuis le 25 mai 2018 (entrée en vigueur du Règlement général de l'UE sur la protection des données, RGPD), l'utilisation des réseaux sociaux (*Facebook, Whatsapp, Twitter, etc.*) est **réservée aux jeunes âgé-e-s de 16 ans révolus**.

L'usage de ces réseaux nécessite en outre de prendre des précautions particulières. Il est ainsi vivement conseillé de ne publier que des informations qui peuvent être vues de tou-te-s, quelles que soient les restrictions de confidentialité appliquées. Un comportement particulièrement prudent s'impose lors de tout contact avec des tiers dont on ne connaît pas de façon certaine l'identité ou pour toutes les transactions financières.

UTILISATION D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES PRIVÉS

LIP, art. 115 (al.7)

Sous réserve de l'autorisation formelle de l'enseignant-e, l'usage de tout support électronique privé est interdit. Celui-ci est donc éteint lorsque l'élève se présente à l'école. Il ne peut être rallumé que lorsque l'élève se trouve hors du bâtiment scolaire.

Dès lors, il n'est pas possible d'appeler un-e élève sur son appareil mobile pendant les heures scolaires. En cas d'urgence, les parents téléphonent au secrétariat du collège.

Numéro du secrétariat du collège : _____

L'appareil reste sous la responsabilité de l'élève.

DROIT À L'IMAGE

LIPAD* (A 2 08)

Durant l'année scolaire, il peut arriver que les élèves soient photographié-e-s, filmé-e-s ou/et enregistré-e-s, y compris par des médias indépendants du DIP. Afin de fournir une information la plus transparente possible aux parents et de demander leur autorisation lors de projets ponctuels, le DIP met à disposition trois formulaires** brièvement décrits ci-dessous :

Formulaire d'information

Usage strictement interne à la vie de l'école

Les images prises lors d'événements institutionnels ayant lieu durant l'année scolaire (journée sportive, course d'école, camp, remise de diplômes, etc.).

Les activités pédagogiques régulières qui nécessitent un « retour en image » à des fins de formation ou d'information de la compétence des élèves (cours d'Éducation physique, leçon de Français, etc.).

Document informatif
à signer
en début d'année

Formulaire pour projets ponctuels avec partenaire extérieur à la classe

Usage interne et/ou externe à la vie de l'école

Les images prises lors de projets ponctuels auxquels les élèves peuvent prendre part (recherche universitaire, projet avec un partenaire extérieur, etc.).

Formulaire à signer
ponctuellement

Reportage effectué par un média externe

Usage externe à la vie de l'école

Les images prises par un média externe (reportage/documentaire effectué par des personnes autorisées) dont la diffusion peut impliquer une mise en ligne durable et la duplication des images et des données sur les réseaux sociaux.

Formulaire à signer
ponctuellement

* Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles

** Ces trois documents sont accessibles sur le site Boîte à outils MITIC du SEM (edu.ge.ch/sem/node/1081).

ASSURANCES

LIP, art. 117

Assurance pour accidents scolaires

Les élèves bénéficient d'une assurance accident scolaire **complémentaire** à leur assurance maladie/accident obligatoire (LAMAL). Elle assure les élèves contre les accidents survenus dans le cadre de l'école publique. Cette assurance-accident scolaire complète la part financière qui n'est pas prise en charge par la caisse-maladie de l'élève.

- En cas d'accident pendant les activités scolaires ou sur le chemin de l'école, une déclaration est remplie par l'enseignant-e et envoyée à l'assurance de l'État.
- Les parents effectuent les mêmes démarches auprès de l'assurance maladie-accident de leur enfant. Ils envoient ensuite les factures relatives à l'accident directement à l'assurance de leur l'enfant, pour la prise en charge du cas.
- Lorsque les parents reçoivent le décompte final des prestations de la caisse maladie-accident, ils en adressent une copie à l'assurance de l'État.

La part des frais à charge de l'assuré-e sera ainsi remboursée aux parents sous déduction de la franchise légale. En aucun cas, la franchise décidée par les parents ne pourra être remboursée.

Pour tous renseignements complémentaires, il est possible de contacter directement Allianz assurances (police n° T10.3.391.639) ou la Centrale commune d'achats de l'État (CCA) qui réceptionne les déclarations d'assurance.

Allianz Assurances
avenue du Bouchet 12
case postale 40
1211 Genève 28
058 358 35 71

CCA – Secteur Assurances
rue du Stand 15
case postale 3937
1211 Genève
022 546 06 40

Une circulaire d'information est disponible sur :

www.ge.ch/document/circulaire-information-assurance-scolaire

Effets personnels

Les effets personnels des élèves (lunettes, vêtements, téléphone portable...) ne font l'objet d'aucune couverture d'assurance par l'État et donc d'aucun remboursement.

Dommages

L'État n'assure pas les dégâts commis par les élèves. En cas de dégâts commis par un-e/des élève-s identifié-e-s, la prise en charge relève de la responsabilité des parents ou de leur assurance responsabilité civile.

ABSENCES DES ÉLÈVES

LIP, art. 39 – RCO, art. 65, 65A, 65B, 66, 67A

Absences prévisibles

Pour toute absence prévisible, les parents sont tenus d'adresser au moins quinze jours à l'avance à la direction du collège une demande de congé écrite et motivée, le cas échéant avec pièce justificative à l'appui, en n'oubliant pas d'indiquer le prénom, le nom et la classe de l'élève. En fonction des motifs invoqués et en référence aux art. 65 et 66 du RCO, la direction accorde ou refuse le congé.

NB : Jusqu'au vendredi 28 juin, terme officiel de l'année scolaire, aucun congé ne sera accordé aux élèves, sauf pour des motifs exceptionnels validés par la direction du collège après examen de leur bien-fondé dans l'intérêt des élèves et de l'institution.

Absences non prévisibles

Toute absence d'un-e élève pour cause de maladie, d'accident, de deuil ou de force majeure doit faire l'objet d'une demande d'excuse écrite des parents dès le retour en classe en utilisant les emplacements prévus à cet effet dans ce carnet et en indiquant le motif précis ainsi que la durée de l'absence.

Absences non excusées

Une absence non excusée ou dont le motif n'est pas reconnu valable peut entraîner une intervention pédagogique ou une sanction disciplinaire. Un rapport d'infraction peut en outre être adressé à l'autorité compétente (mise à l'amende).

Une absence non excusée à une évaluation annoncée entraîne la note 1,0.

Élève correspondant-e

L'élève absent-e est tenu-e de faire tout ce qui est en son pouvoir pour récupérer le retard scolaire lié à une absence.

À cette fin, l'élève correspondant-e assure la liaison entre l'élève absent-e et la classe ; il/elle assume alors les responsabilités suivantes :

- transmettre chaque soir le travail fait dans la journée, ainsi que les devoirs à domicile ;
- indiquer toute évaluation annoncée, en précisant la date et le champ du travail ;
- prendre pour l'absent-e tous les documents (photocopies, etc.) distribués en classe, en avertissant les maître-sse-s ;
- transmettre toute communication : modifications de programme, spectacles, libérations, etc.

Mon/ma correspondant-e

Nom et prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Absences aux leçons d'Éducation physique

Un-e élève qui ne peut pas participer à la leçon, mais qui assiste aux autres cours, doit présenter à son/sa maître-sse d'Éducation physique (EP) une demande d'excuse signée des parents, dans laquelle sera mentionné le motif (indigestion, blessure, etc.).

Pour toute absence aux cours d'EP dépassant deux semaines, l'élève doit présenter un certificat médical du médecin traitant. Le Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) met à disposition du corps médical des formules adéquates.

Un certificat médical fourni à la fin d'une absence (et qui viendrait contester une note d'EP) ne serait pas valable.

Les certificats peu clairs seront transmis au SSEJ pour confirmation.

Les élèves qui sont au bénéfice d'une excuse ou d'un certificat médical partiel ou de courte durée doivent se présenter aux cours.

Les jeunes filles indisposées se présentent à la leçon en tenue de sport, prennent part à la leçon et sont dispensées des exercices ne convenant pas à leur état.

Les élèves pratiquant un sport ou la danse de manière intensive en dehors du dispositif Sport-Art-Études sont également astreint-e-s aux cours d'Éducation physique.

Plusieurs collègues mettent en place un cours d'**Éducation physique individualisée** (EPI) destiné aux élèves dispensé-e-s des cours habituels d'Éducation physique pour des raisons médicales.

SIGNATURE DES PARENTS

Nous avons pris connaissance des indications qui précèdent, des informations générales et réglementaires et des modalités d'utilisation du carnet de l'élève.

Date :

Signature(s) :

SOUTIENS PÉDAGOGIQUES

Lundi	Mardi
Mercredi	Jeudi
Vendredi	Remarques

QUINZAINE 1

Lundi 27 août 2018

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mardi 28 août 2018

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mercredi 29 août 2018

P1
P2
P3
P4
P5

Jeudi 30 août 2018

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

QUINZAINE 1

Lundi 3 septembre 2018

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mardi 4 septembre 2018

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mercredi 5 septembre 2018

P1
P2
P3
P4
P5

Jeudi 6 septembre 2018

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

JEÛNE GENEVOIS

DU 27 AOÛT AU 7 SEPTEMBRE 2018

Vendredi 7 septembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

Remarques – communication des parents ou des maître-sse-s

.....

.....

.....

.....

Absences : Les parents indiquent le motif de l'absence sur les lignes correspondant aux périodes d'absence et signent, afin que la direction puisse le cas échéant les valider.

BILAN DE LA QUINZAINE 1

Comportement		Travail	
Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>	Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>
Commentaire du/de la maître-sse de classe :			
Périodes d'absence : <input type="checkbox"/>	Arrivées tardives : <input type="checkbox"/>	Renvois : <input type="checkbox"/>	
Travaux – évaluations – résultats scolaires : Veuillez consulter la page 54.			
Maître-sse de classe		Parents	
Date :		Date :	
Signature :		Signature(s) :	

QUINZAINÉ 2

Lundi 10 septembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mardi 11 septembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mercredi 12 septembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

Jeudi 13 septembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

QUINZAINÉ 2

Lundi 17 septembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mardi 18 septembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mercredi 19 septembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

Jeudi 20 septembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

DU 10 AU 21 SEPTEMBRE 2018

Vendredi 21 septembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

Remarques – communication des parents ou des maître-sse-s

.....

.....

.....

.....

Absences : Les parents indiquent le motif de l'absence sur les lignes correspondant aux périodes d'absence et signent, afin que la direction puisse le cas échéant les valider.

BILAN DE LA QUINZAINE 2

Comportement		Travail	
Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>	Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>
Commentaire du/de la maître-sse de classe :			
Périodes d'absence : <input type="checkbox"/>	Arrivées tardives : <input type="checkbox"/>	Renvois : <input type="checkbox"/>	
Travaux – évaluations – résultats scolaires : Veuillez consulter la page 54.			

Maître-sse de classe	Parents
Date :	Date :
Signature :	Signature(s) :

QUINZAINE 3

Lundi 24 septembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mardi 25 septembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mercredi 26 septembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

Jeudi 27 septembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

QUINZAINÉ 3

Lundi 1^{er} octobre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mardi 2 octobre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mercredi 3 octobre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

Jeudi 4 octobre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

DU 24 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE 2018

Vendredi 5 octobre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

Remarques – communication des parents ou des maître-sse-s

.....

.....

.....

.....

Absences : Les parents indiquent le motif de l'absence sur les lignes correspondant aux périodes d'absence et signent, afin que la direction puisse le cas échéant les valider.

BILAN DE LA QUINZAINE 3

Comportement		Travail	
Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>	Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>
Commentaire du/de la maître-sse de classe :			
Périodes d'absence : <input type="checkbox"/>	Arrivées tardives : <input type="checkbox"/>	Renvois : <input type="checkbox"/>	
Travaux – évaluations – résultats scolaires : Veuillez consulter la page 54.			
Maître-sse de classe		Parents	
Date :		Date :	
Signature :		Signature(s) :	

QUINZAINE 4

Lundi 8 octobre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mardi 9 octobre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mercredi 10 octobre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

Jeudi 11 octobre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

QUINZAINÉ 4

Lundi 15 octobre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mardi 16 octobre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mercredi 17 octobre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

Jeudi 18 octobre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

DU 8 AU 19 OCTOBRE 2018

Vendredi 19 octobre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

Remarques – communication des parents ou des maître-sse-s

.....

.....

.....

.....

Absences : Les parents indiquent le motif de l'absence sur les lignes correspondant aux périodes d'absence et signent, afin que la direction puisse le cas échéant les valider.

BILAN DE LA QUINZAINE 4

Comportement		Travail	
Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>	Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>
Commentaire du/de la maître-sse de classe :			
Périodes d'absence : <input type="checkbox"/>	Arrivées tardives : <input type="checkbox"/>	Renvois : <input type="checkbox"/>	
Travaux – évaluations – résultats scolaires : Veuillez consulter la page 54.			

Maître-sse de classe	Parents
Date :	Date :
Signature :	Signature(s) :

QUINZAINÉ 5

Lundi 29 octobre 2018

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mardi 30 octobre 2018

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mercredi 31 novembre 2018

P1
P2
P3
P4
P5

Jeudi 1^{er} novembre 2018

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

QUINZAINE 5

Lundi 5 novembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mardi 6 novembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mercredi 7 novembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

Jeudi 8 novembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

DU 29 OCTOBRE AU 9 NOVEMBRE 2018

Vendredi 9 novembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

Remarques – communication des parents ou des maître-sse-s

.....

.....

.....

.....

Absences : Les parents indiquent le motif de l'absence sur les lignes correspondant aux périodes d'absence et signent, afin que la direction puisse le cas échéant les valider.

BILAN DE LA QUINZAINE 5

Comportement		Travail	
Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>	Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>
Commentaire du/de la maître-sse de classe :			
Périodes d'absence : <input type="checkbox"/>	Arrivées tardives : <input type="checkbox"/>	Renvois : <input type="checkbox"/>	
Travaux – évaluations – résultats scolaires : Veuillez consulter la page 54.			
Maître-sse de classe		Parents	
Date :		Date :	
Signature :		Signature(s) :	

QUINZAINÉ 6

Lundi 12 novembre 2018

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mardi 13 novembre 2018

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mercredi 14 novembre 2018

P1
P2
P3
P4
P5

Jeudi 15 novembre 2018

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

QUINZAINÉ 6

Lundi 19 novembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mardi 20 novembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mercredi 21 novembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

Jeudi 22 novembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

DU 12 AU 23 NOVEMBRE 2018

Vendredi 23 novembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

Remarques – communication des parents ou des maître-sse-s

.....

.....

.....

.....

Absences : Les parents indiquent le motif de l'absence sur les lignes correspondant aux périodes d'absence et signent, afin que la direction puisse le cas échéant les valider.

BILAN DE LA QUINZAINE 6

Comportement		Travail	
Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>	Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>
Commentaire du/de la maître-sse de classe :			
Périodes d'absence : <input type="checkbox"/>	Arrivées tardives : <input type="checkbox"/>	Renvois : <input type="checkbox"/>	
Travaux – évaluations – résultats scolaires : Veuillez consulter la page 54.			
Maître-sse de classe		Parents	
Date :		Date :	
Signature :		Signature(s) :	

RÉCAPITULATIF DES ÉVALUATIONS

PREMIER TRIMESTRE 2018-2019

Discipline	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	MOY.
Français											
Allemand											
Anglais											
Mathématiques											
Biologie											
Physique											
Histoire											
Géographie											
ACM											
Arts visuels											
Musique											
Éd. physique											
Éd. nutritionnelle											

Parents

Date :

Signature(s) :

ÉVALUATION DU COMPORTEMENT

PREMIER TRIMESTRE 2018-2019

Références : RCO, art. 61 – Règlement interne de l'établissement

Attitude dans le cadre scolaire

L'élève...	Rarement	Parfois	Souvent	Le plus souvent
... a une attitude respectueuse envers autrui (courtoisie, politesse, tolérance, non-violence, écoute, ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
... respecte les directives données par les adultes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
... participe à la vie de la classe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
... préserve la propreté des lieux et le matériel scolaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
... observe la ponctualité (horaire, rendez-vous, délais, ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Application scolaire

L'élève...	Rarement	Parfois	Souvent	Le plus souvent
... se présente en classe avec le matériel scolaire nécessaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
... apporte du soin aux travaux scolaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
... accomplit ses devoirs à domicile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaire du/de la maître-sse de classe

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

<p>Maître-sse de classe</p> <p>Date :</p> <p>Signature :</p>	<p>Parents</p> <p>Date :</p> <p>Signature(s) :</p>
---	---

QUINZAINÉ 7

Lundi 26 novembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mardi 27 novembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mercredi 28 novembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

Jeudi 29 novembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

QUINZAINE 7

Lundi 3 décembre 2018

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mardi 4 décembre 2018

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mercredi 5 décembre 2018

P1
P2
P3
P4
P5

Jeudi 6 décembre 2018

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

DU 26 NOVEMBRE AU 7 DÉCEMBRE 2018

Vendredi 7 décembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

Remarques – communication des parents ou des maître-sse-s

.....

.....

.....

.....

Absences : Les parents indiquent le motif de l'absence sur les lignes correspondant aux périodes d'absence et signent, afin que la direction puisse le cas échéant les valider.

BILAN DE LA QUINZAINE 7

Comportement		Travail	
Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>	Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>
Commentaire du/de la maître-sse de classe :			
Périodes d'absence : <input type="checkbox"/>	Arrivées tardives : <input type="checkbox"/>	Renvois : <input type="checkbox"/>	
Travaux – évaluations – résultats scolaires : Veuillez consulter la page 82.			

Maître-sse de classe	Parents
Date :	Date :
Signature :	Signature(s) :

QUINZAINÉ 8

Lundi 10 décembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mardi 11 décembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mercredi 12 décembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

Jeudi 13 décembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

QUINZAINÉ 8

Lundi 17 décembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mardi 18 décembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mercredi 19 décembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

Jeudi 20 décembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

DU 10 AU 21 DÉCEMBRE 2018

Vendredi 21 décembre 2018

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

Remarques – communication des parents ou des maître-sse-s

.....

.....

.....

.....

Absences : Les parents indiquent le motif de l'absence sur les lignes correspondant aux périodes d'absence et signent, afin que la direction puisse le cas échéant les valider.

BILAN DE LA QUINZAINE 8

Comportement		Travail	
Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>	Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>
Commentaire du/de la maître-sse de classe :			
Périodes d'absence : <input type="checkbox"/>	Arrivées tardives : <input type="checkbox"/>	Renvois : <input type="checkbox"/>	
Travaux – évaluations – résultats scolaires : Veuillez consulter la page 82.			
Maître-sse de classe		Parents	
Date :		Date :	
Signature :		Signature(s) :	

QUINZAINÉ 9

Lundi 7 janvier 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

Mardi 8 janvier 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

Mercredi 9 janvier 2019

P1

P2

P3

P4

P5

Jeudi 10 janvier 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

QUINZAINÉ 9

Lundi 14 janvier 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mardi 15 janvier 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mercredi 16 janvier 2019

P1
P2
P3
P4
P5

Jeudi 17 janvier 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

DU 7 AU 18 JANVIER 2019

Vendredi 18 janvier 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

Remarques – communication des parents ou des maître-sse-s

.....

.....

.....

.....

Absences : Les parents indiquent le motif de l'absence sur les lignes correspondant aux périodes d'absence et signent, afin que la direction puisse le cas échéant les valider.

BILAN DE LA QUINZAINE 9

Comportement		Travail	
Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>	Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>
Commentaire du/de la maître-sse de classe :			
Périodes d'absence : <input type="checkbox"/>	Arrivées tardives : <input type="checkbox"/>	Renvois : <input type="checkbox"/>	
Travaux – évaluations – résultats scolaires : Veuillez consulter la page 82.			
Maître-sse de classe		Parents	
Date :		Date :	
Signature :		Signature(s) :	

QUINZAINE 10

Lundi 21 janvier 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mardi 22 janvier 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mercredi 23 janvier 2019

P1

P2

P3

P4

P5

Jeudi 24 janvier 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

QUINZAINE 10

Lundi 28 janvier 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mardi 29 janvier 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mercredi 30 janvier 2019

P1
P2
P3
P4
P5

Jeudi 31 janvier 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

DU 21 JANVIER AU 1^{ER} FÉVRIER 2019**Vendredi 1^{er} février 2019**

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

Remarques – communication des parents ou des maître-sse-s

.....

.....

.....

.....

Absences : Les parents indiquent le motif de l'absence sur les lignes correspondant aux périodes d'absence et signent, afin que la direction puisse le cas échéant les valider.

BILAN DE LA QUINZAINE 10

Comportement		Travail	
Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>	Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>
Commentaire du/de la maître-sse de classe :			
Périodes d'absence : <input type="checkbox"/>	Arrivées tardives : <input type="checkbox"/>	Renvois : <input type="checkbox"/>	
Travaux – évaluations – résultats scolaires : Veuillez consulter la page 82.			
Maître-sse de classe		Parents	
Date :		Date :	
Signature :		Signature(s) :	

QUINZAINÉ 11

Lundi 4 février 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mardi 5 février 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mercredi 6 février 2019

P1

P2

P3

P4

P5

Jeudi 7 février 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

QUINZAINE 11

Lundi 11 février 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mardi 12 février 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mercredi 13 février 2019

P1

P2

P3

P4

P5

Jeudi 14 février 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

DU 4 AU 15 FÉVRIER 2019

Vendredi 15 février 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

Remarques – communication des parents ou des maître-sse-s

.....

.....

.....

.....

Absences : Les parents indiquent le motif de l'absence sur les lignes correspondant aux périodes d'absence et signent, afin que la direction puisse le cas échéant les valider.

BILAN DE LA QUINZAINE 11

Comportement		Travail	
Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>	Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>
Commentaire du/de la maître-sse de classe :			
Périodes d'absence : <input type="checkbox"/>	Arrivées tardives : <input type="checkbox"/>	Renvois : <input type="checkbox"/>	
Travaux – évaluations – résultats scolaires : Veuillez consulter la page 82.			
Maître-sse de classe		Parents	
Date :		Date :	
Signature :		Signature(s) :	

QUINZAINE 12

Lundi 25 février 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mardi 26 février 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mercredi 27 février 2019

P1
P2
P3
P4
P5

Jeudi 28 février 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

QUINZAINÉ 12

Lundi 4 mars 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mardi 5 mars 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mercredi 6 mars 2019

P1
P2
P3
P4
P5

Jeudi 7 mars 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

DU 25 FÉVRIER AU 8 MARS 2019

Vendredi 8 mars 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

Remarques – communication des parents ou des maître-sse-s

.....

.....

.....

.....

Absences : Les parents indiquent le motif de l'absence sur les lignes correspondant aux périodes d'absence et signent, afin que la direction puisse le cas échéant les valider.

BILAN DE LA QUINZAINE 12

Comportement		Travail	
Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>	Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>
Commentaire du/de la maître-sse de classe :			
Périodes d'absence : <input type="checkbox"/>	Arrivées tardives : <input type="checkbox"/>	Renvois : <input type="checkbox"/>	
Travaux – évaluations – résultats scolaires : Veuillez consulter la page 82.			
Maître-sse de classe		Parents	
Date :		Date :	
Signature :		Signature(s) :	

RÉCAPITULATIF DES ÉVALUATIONS

DEUXIÈME TRIMESTRE 2018-2019

Discipline	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	MOY.
Français											
Allemand											
Anglais											
Mathématiques											
Biologie											
Physique											
Histoire											
Géographie											
ACM											
Arts visuels											
Musique											
Éd. physique											
Éd. nutritionnelle											

EVACOM 11^e

Discipline	Français	Mathématiques	Allemand	
Note				

Parents

Date :

Signature(s) :

ÉVALUATION DU COMPORTEMENT

DEUXIÈME TRIMESTRE 2018-2109

Références : RCO, art. 61 – Règlement interne de l'établissement

Attitude dans le cadre scolaire

L'élève...	Rarement	Parfois	Souvent	Le plus souvent
... a une attitude respectueuse envers autrui (courtoisie, politesse, tolérance, non-violence, écoute, ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
... respecte les directives données par les adultes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
... participe à la vie de la classe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
... préserve la propreté des lieux et le matériel scolaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
... observe la ponctualité (horaire, rendez-vous, délais, ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Application scolaire

L'élève...	Rarement	Parfois	Souvent	Le plus souvent
... se présente en classe avec le matériel scolaire nécessaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
... apporte du soin aux travaux scolaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
... accomplit ses devoirs à domicile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaire du/de la maître-sse de classe

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

<p>Maître-sse de classe</p> <p>Date :</p> <p>Signature :</p>	<p>Parents</p> <p>Date :</p> <p>Signature(s) :</p>
---	---

QUINZAINÉ 13

Lundi 11 mars 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mardi 12 mars 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mercredi 13 mars 2019

P1
P2
P3
P4
P5

Jeudi 14 mars 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

QUINZAINÉ 13

Lundi 18 mars 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mardi 19 mars 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mercredi 20 mars 2019

P1
P2
P3
P4
P5

Jeudi 21 mars 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

DU 11 AU 22 MARS 2019

Vendredi 22 mars 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

Remarques – communication des parents ou des maître-sse-s

.....

.....

.....

.....

Absences : Les parents indiquent le motif de l'absence sur les lignes correspondant aux périodes d'absence et signent, afin que la direction puisse le cas échéant les valider.

BILAN DE LA QUINZAINE 13

Comportement		Travail	
Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>	Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>
Commentaire du/de la maître-sse de classe :			
Périodes d'absence : <input type="checkbox"/>	Arrivées tardives : <input type="checkbox"/>	Renvois : <input type="checkbox"/>	
Travaux – évaluations – résultats scolaires : Veuillez consulter la page 116.			

Maître-sse de classe	Parents
Date :	Date :
Signature :	Signature(s) :

QUINZAINÉ 14

Lundi 25 mars 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

Mardi 26 mars 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

Mercredi 27 mars 2019

P1

P2

P3

P4

P5

Jeudi 28 mars 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

QUINZAINÉ 14

Lundi 1^{er} avril 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mardi 2 avril 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mercredi 3 avril 2019

P1

P2

P3

P4

P5

Jeudi 4 avril 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

DU 25 MARS AU 5 AVRIL 2019

Vendredi 5 avril 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

Remarques – communication des parents ou des maître-sse-s

.....

.....

.....

.....

Absences : Les parents indiquent le motif de l'absence sur les lignes correspondant aux périodes d'absence et signent, afin que la direction puisse le cas échéant les valider.

BILAN DE LA QUINZAINE 14

Comportement		Travail	
Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>	Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>
Commentaire du/de la maître-sse de classe :			
Périodes d'absence : <input type="text"/>	Arrivées tardives : <input type="text"/>	Renvois : <input type="text"/>	
Travaux – évaluations – résultats scolaires : Veuillez consulter la page 116.			

Maître-sse de classe	Parents
Date :	Date :
Signature :	Signature(s) :

QUINZAINÉ 15

Lundi 8 avril 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mardi 9 avril 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mercredi 10 avril 2019

P1
P2
P3
P4
P5

Jeudi 11 avril 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

QUINZAINE 15

Lundi 15 avril 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mardi 16 avril 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mercredi 17 avril 2019

P1
P2
P3
P4
P5

Jeudi 18 avril 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

VACANCES
DE PÂQUES

DU 8 AU 19 AVRIL 2019

Vendredi 19 avril 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

VACANCES
DE PÂQUES

Remarques – communication des parents ou des maître-sse-s

.....

.....

.....

.....

Absences : Les parents indiquent le motif de l'absence sur les lignes correspondant aux périodes d'absence et signent, afin que la direction puisse le cas échéant les valider.

BILAN DE LA QUINZAINE 15

Comportement		Travail	
Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>	Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>
Commentaire du/de la maître-sse de classe :			
Périodes d'absence : <input type="checkbox"/>	Arrivées tardives : <input type="checkbox"/>	Renvois : <input type="checkbox"/>	
Travaux – évaluations – résultats scolaires : Veuillez consulter la page 116.			
Maître-sse de classe		Parents	
Date :		Date :	
Signature :		Signature(s) :	

QUINZAINE 16

Lundi 29 avril 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mardi 30 avril 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mercredi 1^{er} mai 2019

P1
P2
P3
P4
P5
FÊTE DU TRAVAIL

Jeudi 2 mai 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

QUINZAINÉ 16

Lundi 6 mai 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mardi 7 mai 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

Mercredi 8 mai 2019

P1

P2

P3

P4

P5

Jeudi 9 mai 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10.....

DU 29 AVRIL AU 10 MAI 2019

Vendredi 10 mai 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

Remarques – communication des parents ou des maître-sse-s

.....

.....

.....

.....

Absences : Les parents indiquent le motif de l'absence sur les lignes correspondant aux périodes d'absence et signent, afin que la direction puisse le cas échéant les valider.

BILAN DE LA QUINZAINE 16

Comportement		Travail	
Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>	Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>
Commentaire du/de la maître-sse de classe :			
Périodes d'absence : <input type="checkbox"/>	Arrivées tardives : <input type="checkbox"/>	Renvois : <input type="checkbox"/>	
Travaux – évaluations – résultats scolaires : Veuillez consulter la page 116.			
Maître-sse de classe		Parents	
Date :		Date :	
Signature :		Signature(s) :	

QUINZAINÉ 17

Lundi 13 mai 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

Mardi 14 mai 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

Mercredi 15 mai 2019

P1

P2

P3

P4

P5

Jeudi 16 mai 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

QUINZAINÉ 17

Lundi 20 mai 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

Mardi 21 mai 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

Mercredi 22 mai 2019

P1

P2

P3

P4

P5

Jeudi 23 mai 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

DU 13 AU 24 MAI 2019

Vendredi 24 mai 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

Remarques – communication des parents ou des maître-sse-s

.....

.....

.....

.....

Absences : Les parents indiquent le motif de l'absence sur les lignes correspondant aux périodes d'absence et signent, afin que la direction puisse le cas échéant les valider.

BILAN DE LA QUINZAINE 17

Comportement		Travail	
Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>	Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>
Commentaire du/de la maître-sse de classe :			
Périodes d'absence : <input type="checkbox"/>	Arrivées tardives : <input type="checkbox"/>	Renvois : <input type="checkbox"/>	
Travaux – évaluations – résultats scolaires : Veuillez consulter la page 116.			

Maître-sse de classe	Parents
Date :	Date :
Signature :	Signature(s) :

QUINZAINE 18

Lundi 27 mai 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mardi 28 mai 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mercredi 29 mai 2019

P1
P2
P3
P4
P5

Jeudi 30 mai 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

ASCENSION

QUINZAINÉ 18

Lundi 3 juin 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

Mardi 4 juin 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

Mercredi 5 juin 2019

P1

P2

P3

P4

P5

Jeudi 6 juin 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

DU 27 MAI AU 7 JUIN 2019

Vendredi 7 juin 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

Remarques – communication des parents ou des maître-sse-s

.....

.....

.....

.....

Absences : Les parents indiquent le motif de l'absence sur les lignes correspondant aux périodes d'absence et signent, afin que la direction puisse le cas échéant les valider.

BILAN DE LA QUINZAINE 18

Comportement		Travail	
Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>	Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>
Commentaire du/de la maître-sse de classe :			
Périodes d'absence : <input type="checkbox"/>	Arrivées tardives : <input type="checkbox"/>	Renvois : <input type="checkbox"/>	
Travaux – évaluations – résultats scolaires : Veuillez consulter la page 116.			
Maître-sse de classe		Parents	
Date :		Date :	
Signature :		Signature(s) :	

QUINZAINE 19

Lundi 10 juin 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mardi 11 juin 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mercredi 12 juin 2019

P1
P2
P3
P4
P5

Jeudi 13 juin 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

PENTECÔTE

QUINZAINE 19

Lundi 17 juin 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mardi 18 juin 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mercredi 19 juin 2019

P1
P2
P3
P4
P5

Jeudi 20 juin 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

DU 10 AU 21 JUIN 2019

Vendredi 21 juin 2019

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

P9

P10

Remarques – communication des parents ou des maître-sse-s

.....

.....

.....

.....

Absences : Les parents indiquent le motif de l'absence sur les lignes correspondant aux périodes d'absence et signent, afin que la direction puisse le cas échéant les valider.

BILAN DE LA QUINZAINE 19

Comportement		Travail	
Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>	Satisfaisant : <input type="checkbox"/>	Insatisfaisant : <input type="checkbox"/>
Commentaire du/de la maître-sse de classe :			
Périodes d'absence : <input type="checkbox"/>	Arrivées tardives : <input type="checkbox"/>	Renvois : <input type="checkbox"/>	
Travaux – évaluations – résultats scolaires : Veuillez consulter la page 116.			

Maître-sse de classe	Parents
Date :	Date :
Signature :	Signature(s) :

DERNIÈRE SEMAINE

Lundi 24 juin 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mardi 25 juin 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

Mercredi 26 juin 2019

P1
P2
P3
P4
P5

Jeudi 27 juin 2019

P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
P8
P9
P10.....

RÉCAPITULATIF DES ÉVALUATIONS

TROISIÈME TRIMESTRE 2018-2019

Discipline	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	MOY.
Français											
Allemand											
Anglais											
Mathématiques											
Biologie											
Physique											
Histoire											
Géographie											
ACM											
Arts visuels											
Musique											
Éd. physique											
Éd. nutritionnelle											

EVACOM de physique (10^e LS profil S) :

Tests d'attentes fondamentales 11^e (TAF)

Discipline	Points obtenus	Total des points
Français		
Mathématiques		

Parents

Date :

Signature(s) :



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
 Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
 Enseignement obligatoire
 Cycle d'orientation - Collège de l'Aubépine

Année scolaire 2016-2017
 Imprimé le 7 avril 2017

BULLETIN D'EVALUATION DU COMPORTEMENT

[REDACTED]		N° d'élève : [REDACTED]
Née le : [REDACTED]	Classe : [REDACTED]	
11CO, section littéraire scientifique profil langues vivantes		[REDACTED]

Références : Règlement du cycle d'orientation C 1 10.26, art. 61 / Règlement interne de l'établissement

ATTITUDE DANS LE CADRE SCOLAIRE

L'élève :

	Rarement	Parfois	Souvent	Le plus souvent
A une attitude respectueuse envers autrui (courtoisie, politesse, tolérance, non violence, écoute...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Respecte les directives données par les adultes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participe à la vie de la classe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préserve la propreté des lieux et le matériel scolaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observe la ponctualité (horaire, rendez-vous, délais,...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

APPLICATION SCOLAIRE

L'élève :

	Rarement	Parfois	Souvent	Le plus souvent
Se présente en classe avec le matériel scolaire nécessaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Apporte du soin aux travaux scolaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accomplit ses devoirs à domicile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

COMMENTAIRES EVENTUELS

.....

.....

.....

.....

.....

Maître-esse de classe

Répondant-e légal-e

Date :

Date :

Signature-s :

Signature :

Ce bulletin n'est valable qu'avec la signature de la maîtresse ou du maître de classe. Veuillez signer et conserver ce document.



Concerne : travaux de la CEECS sur le PL 12141 : Pour une valorisation du comportement des élèves à l'école publique

Le 8 juin dernier, les responsables des services de l'enseignement obligatoire de la Romandie et du Tessin ont reçu un courriel de la DGEO les invitant à répondre brièvement aux questions suivantes :

Dans votre canton, pour l'école obligatoire :

- *existe-t-il des notes de comportement ?*
- *des appréciations ?*
- *ces notes ou appréciations sont-elles utilisées pour accorder des dérogations aux élèves non promus ?*
- *remarques*

Les réponses sont transcrites ci-dessous intégralement, telles qu'elles ont été retournées.

	Notes de comportement	Appréciations	Notes ou appréciations utilisées pour dérogations	Remarques
BERNE francophone	NON	OUI sous l'intitulé : Attitude face au travail et à l'apprentissage – Capacités transversales	En principe pas	Les rapports d'évaluation peuvent être consultés sur le site
FRIBOURG	NON	OUI 1H : participation, relation à l'autre, respect des règles de vie (à améliorer, bien) 2H : idem 1H + autonomie, persévérance, rythme de	OUI et NON	La poursuite des apprentissages dans l'année suivante n'est pas liée à un statut (promu ou non promu) mais à une analyse globale de la situation qui débouche sur des mesures d'aide (la prolongation du cycle est une aide

		travail, soin et présentation des travaux (à améliorer, bien) 3H-4H : idem 2H 5H-8H : idem 2H (insuffisant – suffisant – assez bien – bien) 9H-11H : attitude face au travail (engagement, organisation, présentation), comportement (respect des règles, relation avec les autres) – très bien/bien/satisfaisant/non satisfaisant		possible mais pas l'unique) ... dans l'analyse globale on va tenir compte de l'attitude de l'élève face au travail et à son comportement.
JURA	NON	NON	NON	-
NEUCHÂTEL	NON	OUI	OUI	De la 1 ^{ère} année à la 7 ^e année, des informations sont recueillies par les enseignant-e-s sur la progression des apprentissages de l'élève en lien avec le contenu du PER. Le comportement de l'élève est intégré dans le « vivre ensemble et exercice de la démocratie » du domaine de la Formation générale. Ce domaine est évalué uniquement de manière formative dans un but de régulation. Aucune certification de fin de cycle n'en découle.
TESSIN	Pas de réponse retournée	Pas de réponse retournée	Pas de réponse retournée	Pas de réponse retournée
VAUD	NON	NON	NON	-
VALAIS	NON	OUI	NON	Il n'y a plus de note de comportement ou d'application.

				<p>Dans l'Ordonnance relative à l'évaluation, il a été clarifié que les notes sont là pour évaluer uniquement l'atteinte des objectifs disciplinaires et que le comportement/discipline/application (capacités transversales - formation générale) sont évalués de manière « formative » via des commentaires et des appréciations (Bien, Assez Bien,...) communiqués aux parents lors de l'entretien annuel et doivent servir à la progression de l'élève. Ils ne sont pas pris en considération pour la promotion. Le Livret scolaire ne contient aucune remarque ou appréciation relative à l'attitude en classe. C'est un document strictement certificatif et factuel.</p> <p>Les autres documents (bulletins intermédiaires,...) sont conservés dans un dossier d'évaluation qui est conservé en classe.</p>
--	--	--	--	--

Date de dépôt : 6 novembre 2018

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Charles Selleger

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'ambition du PL 12141 s'inscrit dans la recherche d'un outil simple et efficace de nature à apprécier le comportement des élèves, et ceci dans un contexte où les enseignants rencontrent de plus en plus de problèmes dus aux incivilités des élèves, voire de leurs parents, et au manque de soutien des directions d'établissement.

Le projet de loi prévoit d'utiliser la note de comportement dans l'appréciation de situations délicates, telles que la promotion par tolérance.

Certes, l'appréciation écrite du comportement et la discussion avec les parents, en cours d'année, restent des éléments essentiels. Ils ne sont toutefois pas de nature à permettre d'établir une moyenne chiffrée, seul élément simple, compréhensible pour tous, utilisable lorsqu'il faut décider d'une situation de promotion ou de non-promotion alors que les conditions ne sont pas remplies.

La note de comportement n'entre toutefois pas dans l'appréciation des compétences de l'élève pour les différentes disciplines intellectuelles, et cela semble normal.

Disposer d'un critère simple, de nature à permettre un suivi individuel et une comparaison interindividuelle, pour apprécier le comportement global de l'élève, est un élément qui, historiquement, a fait ses preuves. Il a été utilisé pendant des décennies, voire des siècles, jusqu'à ce que de nouvelles tendances pédagogiques viennent en contester la valeur.

La « bataille des notes » a aussi touché les disciplines intellectuelles, mais, dans ce domaine, le redressement de tendance a pu être obtenu, après des efforts homériques. Qui s'en plaindrait aujourd'hui ?

Contester la valeur de la note (graduée de 1 à 6, de 0 à 10, ou encore jusqu'à 20, qu'importe !), c'est revenir au boulier par rapport à l'utilisation des mathématiques. Et pourtant, que n'a-t-on pas entendu dire, en commission, contre l'utilisation d'une note et d'une moyenne ?

Un des premiers arguments des contestataires, c'est que c'est compliqué. Ah bon ? Compliqué ? Nos pères et nos grands-pères auraient-ils eu plus d'aisance en la matière ?

C'est non objectif. Tiens, tiens, la lecture d'appréciations sous forme de phrases est-elle plus objective ?

Comme nous l'a expliqué le 2^e signataire du projet de loi, M. Jean Romain, une note n'est jamais objective. Elle comporte une subjectivité qui résulte de l'attente du maître ou de l'institution, par rapport à l'élève et aux connaissances qu'il est censé avoir acquises. Pour autant, la note ne saurait être qualifiée d'arbitraire (elle ne se donne pas à la tête du client), et les critères sont les mêmes pour tous les élèves. La note de comportement, enfin, n'est pas moins indicative ni plus subjective qu'une note pour toute autre discipline.

J'aimerais relever quelques propos que j'ai entendus de la bouche de l'un(e) ou l'autre des intervenant(e)s et y ajouter mon commentaire.

Prenons en premier lieu le propos tenu par **M^{me} Anne Emery-Torracinta**, Conseillère d'Etat chargée du DIP.

Elle indique qu'« une fois que l'élève a atteint un certain seuil (de mauvais comportement) il n'a alors plus rien à perdre ».

Mais qu'en est-il de la note de français, de mathématique, ou même de gymnastique ? L'élève, dans cette condition, n'aurait-il plus rien à perdre ? Faudrait-il donc supprimer, non pas *les* notes, mais seulement les *mauvaises* notes. Afin d'éviter le désespoir de nos chers élèves ?

Plus tard elle dit aussi : « Coordonner des remarques qualitatives avec des notes sera compliqué, puisque cela va ajouter de la bureaucratie ».

C'est pourtant le travail qui a été fait de tout temps, tant à l'école primaire qu'au secondaire I. Je tiens à disposition du lecteur intéressé l'ensemble de mes carnets de notes, obtenues à l'école des Eaux-Vives. Non, je n'ai pas forcément été un élève excellent en discipline (c'est comme ça que l'on exprimait le comportement, à l'époque). J'ai même souvenir d'avoir été privé du prix de fin d'année, pourtant mérité sur le plan des autres notes, car celle de discipline n'était pas suffisante. Et le carnet était rempli d'annotations du genre « oubli », « babil », « arrivée tardive ». Ces annotations ont dû coûter tant d'efforts à mes pauvres maîtres et maîtresses ! Aujourd'hui, cela serait impensable ! Maintenant, c'est note chiffrée ou appréciation, sinon c'est « compliqué » ou carrément « bureaucratique ».

Passons aux propos tenus par **M^{me} Marchesini**, de la Société Pédagogique Genevoise.

Elle déplore l'« absence de définition claire du comportement » tout en expliquant qu'actuellement, l'appréciation du comportement se fait sur une « appréciation critériée (sic), accompagnée d'un commentaire ». Elle précise que « le système actuel est plus précis que des notes seules car il permet de différencier les différents critères ». Bon, moi je veux bien ! Mais alors même qu'elle ne connaît pas de définition claire du comportement, elle est capable de « critérier » (merci pour le néologisme pédagogique, j'en apprend tous les jours) ce comportement avant de l'accompagner d'un commentaire, qui doit, en effet, devenir absolument essentiel pour assurer la compréhension des non-initiés, les parents, par exemple.

En déplorant toujours le manque de définition du comportement, elle dit : « On ne sait alors pas si un oubli sera considéré comme un manque de respect ». Là, je dois le dire, elle emporte ma conviction. C'est un débat essentiel que de savoir si un oubli confine au manque de respect. Cela met par terre toute tentative de notation chiffrée ! Mais, je l'oublie, ma fille, dans les années 96 ou 97, au CO des Colombières, me tend un carnet à signer où elle avait reçu une « bonne de moins » en discipline, non pas pour un travail rendu en retard, mais pour une signature du parent sur la feuille d'un devoir rendue en retard. Là, le manque de respect éventuel serait-il le fait du parent fautif ? Et je ne vous dis pas ce que mon annotation illicite, confinant au graffiti, sur le carnet « me paraît un peu sévère » a entraîné comme complication diplomatique. Intervention du doyen, réponse de ma part : « De deux choses l'une : soit le parent a l'obligation de signer le carnet, mais dans ce cas il doit avoir la possibilité de signifier sa désapprobation, soit il doit pouvoir refuser d'apposer sa signature sur un carnet comportant, à son avis, une appréciation injuste ». Aucune réponse à l'époque du doyen, ni du Département. Curieusement, deux ans plus tard, j'ai constaté qu'un encart avait été prévu pour l'éventuel commentaire parental.

Plus loin, M^{me} Marchesini souligne le risque de « double peine », puisque « les élèves avec un mauvais comportement ont souvent déjà de mauvaises notes ». Ça, c'est un scoop. Moi, je propose d'éviter de mal noter les maths, lorsque la note de géographie est insuffisante. Et d'intituler ça « principe de la double peine ». C'est stupéfiant de pertinence.

Je pourrais en ajouter beaucoup, mais je crains que mon persiflage soit mal noté et que je finisse par obtenir une mauvaise appréciation de mon comportement de député, la double peine !

Mesdames et Messieurs les députés, au nom du PLR seul contre tous, je vous engage à entrer en matière sur ce projet de loi, qui certes n'aura pas pour conséquence de rendre tous les élèves doux comme des agneaux, mais aura au moins le bénéfice de fournir un outil mathématique simple et de nature rapidement appréhensible pour aider dans les décisions de promotion des cas limites.